

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOUT 2002

BUREAU :

Président : M. François LANCE
Vice-présidente : Mme Annick BOUNOUS
Secrétaire : M. François BAERTSCHI
Membres : M. Gilles AUGSBURGER, Mme Andrée JELK-PEILA,

Sont présents :

MM. Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Marc GUILLERMIN, Pierre-Henri HEIZMANN, Henri IMHOF, Pierre JAQUET, , Mme Christiane LAPAIRE, MM. Jean-Pierre LEWERER, Mathieu LEWERER, Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Christian MARCHIANDO, Mme Carla MELVYN, MM. Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric RENEVEY, Mmes Nathalie REVILLOD, Sylviane SCHENKER, Patricia SOLIOZ, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Mme Marina WYSS LOTTAZ, M. Dominique ZEHFUS

Excusé : M. Charles PAGE

Assistent à la séance : M. Walter SPINUCCI, Maire
MM. Pascal CHOBASZ et Marco FOLLMY, Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de Mme Carla MELVYN
- 2) Prestation de serment de M. Yves FAVRE
- 3) Approbation de l'ordre du jour
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission des écoles, culture et loisirs – Séance du 13 juin 2002 – Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**
 - a) Audition de l'Association pour la Danse contemporaine **p. 1069 Information**
 - b) Visite du musée d'art moderne et contemporain de Genève Mamco **p. 1070 Information**
- 8) **Commission des écoles, culture et loisirs – Séance du 20 juin 2002 – Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**

Audition de M. Bernard Bachmann et de Mme Cécile Hermann de la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris, mandatés par le Conseil d'Etat pour le projet d'une Médiathèque dans le Palais de l'Equilibre, en compagnie de Mme Elisabeth Reusse-Decrey, cheffe du projet de proximité **p. 1070 Information**

Séance extraordinaire du 29 août 2002

- 9) **Commission des écoles, culture et loisirs – Séance du 6 août 2002 – Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ**
- a) Réponse du Conseil administratif à la motion du groupe Radical concernant la reprise du Palais de l'Equilibre votée par le Conseil municipal le 31 janvier 2002 **p. 1071 Information**
 - b) Audition des représentants du groupe de travail chargé de la proximité **p. 1072 Information**
 - c) Proposition de la délégation du Conseil d'Etat à la proximité d'implanter le Palais de l'Equilibre à Lancy-Sud pour y aménager une médiathèque cantonale **p. 1073 Vote de principe**
- 10) Désignation du représentant du parti Libéral au sein de la Fondation pour le logement de personnes âgées de la Résidence de la Vendée **p. 1101 Vote**
- 11) Propositions individuelles et questions **p. 1101**

M. LANCE : J'ouvre cette séance extraordinaire du Conseil municipal, j'espère que vous aurez tous passé un excellent été, qui je l'espère n'aura pas été trop perturbé par l'étude des dossiers volumineux que nous avons reçus à fin juillet pour le sujet qui nous intéresse ce soir.

Je salue le Conseil administratif incorporé emmené par M. Spinucci, maire, un nombreux public, pour une fois, ainsi que les représentants de la presse.

Je rappelle que cette séance extraordinaire se tient ce soir à la demande du Conseil administratif, selon l'article 3.2.1 du règlement du Conseil municipal.

Je vous rappelle également que, selon l'article 3.2. de ce même règlement du Conseil municipal, dans une séance extraordinaire, le Conseil municipal ne peut traiter que des objets figurant à l'ordre du jour.

Je dois excuser M. Page qui m'a écrit une lettre :

« *Monsieur le Président,*

Devant subir une opération chirurgicale dans l'après-midi du 29 courant, je ne pourrai participer à la séance extraordinaire de notre Conseil, prévue pour le même jour à 20 heures.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir excuser mon absence.

En souhaitant à tous les membres du Conseil municipal une séance fructueuse, je vous prie d'agréer, cher Président, mes meilleures salutations. »

1. PRESTATION DE SERMENT DE MME CARLA MELVYN**2. PRESTATION DE SERMENT DE M. YVES FAVRE**

M. LANCE : Nous allons débiter cette séance par les prestations de serment des deux nouveaux Conseillers municipaux, en remplacement de MM. Moncada et Gerbex, démissionnaires.

La lettre de démission de M. Moncada a été lue lors de la séance du 20 juin. Je vais vous lire maintenant la lettre de M. Gerbex datée du 26 juin.

« *Concerne : démission du Conseil municipal*

Séance extraordinaire du 29 août 2002

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil municipal de la Ville de Lancy pour le 30 juin 2002.

Je vous prie également de prendre toutes les dispositions nécessaires pour avertir la personne désignée à me succéder sur la liste des « viennent ensuite » du parti Démocrate-chrétien.

Mes activités professionnelles ne me permettent plus d'assumer mes engagements pour la commune en tant que Conseiller municipal. Avec la conjoncture actuelle, et pour la survie de mon entreprise, je dois trouver de plus en plus de nouveaux clients; mon temps est donc précieux.

Je regretterai l'ambiance de ce Conseil municipal auquel j'ai pris part pendant 15 années.

En espérant que vous comprendrez ma décision, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures ».

M. LANCE : Je vous donne maintenant lecture des lettres du Service des votations et élections, donc j'ai deux lettres, un courrier du 2 juillet :

« Messieurs les Conseillers administratifs,

Je vous informe que Mme Carla Melvyn accepte le mandat de Conseillère municipale de votre commune, suite à la démission de M. Andrés Moncada.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressée, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Je vous saurais gré d'informer le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement de la prestation de serment effective de l'intéressée.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Conseillers administratifs, l'assurance de ma considération distinguée ».

M. LANCE : Deuxième courrier du 16 août :

« Messieurs les Conseillers administratifs,

Je vous informe que M. Yves Favre accepte le mandat de Conseiller municipal de votre commune, suite à la démission de M. Christian Gerbex.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressé, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Je vous saurais gré d'informer le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Conseillers administratifs, l'assurance de ma considération distinguée ».

M. LANCE : Je demanderai à Mme Melvyn et M. Favre de se présenter devant moi, en priant cette assemblée, ainsi que le public, de se lever.

Après l'engagement que je vais vous lire, je vous inviterai, à l'appel de votre nom, à prêter serment, en levant la main droite, en répondant : « je le jure ou je le promets ».

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs à ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

Séance extraordinaire du 29 août 2002

Mme MELVYN : Je le promets.

M. FAVRE : Je le jure.

M. LANCE : Merci, je prends acte de votre serment, et je vous souhaite la bienvenue au sein de ce Conseil municipal.

Suite à la prestation de serment de Mme Melvyn et de M. Favre, y-a-t-il des modifications dans les commissions municipales pour les groupes des Verts et Démocrate-chrétien ?

M. GUILLERMIN : Je vous fais part de quelques modifications de répartition des représentations au sein des commissions pour le groupe Démocrate-chrétien, suite à l'arrivée de M. Yves Favre, que je félicite :

M. Favre remplacera M. Gerbex aux Travaux et Constructions

M. Favre remplacera Mme Casutt à la Sécurité

Mme Casutt remplacera M. Gerbex aux Sports

Mme Malagoli remplacera Mme Solioz à la Sociale

Mme Solioz remplacera Mme Malagoli aux Finances

M. BAERTSCHI : Mme Melvyn reprend les commissions de M. Moncada.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. LANCE : Le Bureau ne s'est pas réuni depuis la séance du 20 juin, mais j'ai malgré tout deux communications. J'ai reçu un courrier du Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage adressé aux présidents des Conseils municipaux :

« Concerne : impacts des chiens sur la nature et la faune en particulier

Monsieur le Président,

Depuis 2001, le règlement d'application de la loi sur les forêts impose la tenue des chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet en forêt. L'introduction de cette réglementation a pour but de protéger la faune sauvage durant la période de reproduction. La divagation des chiens mal maîtrisés cause en effet de graves perturbations à la faune sauvage, qui peuvent aller de la mise en fuite, à la poursuite, la capture et même la mise à mort d'animaux.

Une étude menée par le Service de forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP) durant les années 2000-2001 a permis de mettre en évidence les types de dérangements occasionnés par les chiens non maîtrisés, leurs fréquences et leurs conséquences sur la faune. A partir de ces constats, un plan d'action a pu être élaboré.

Séance extraordinaire du 29 août 2002

Nous avons le plaisir de vous remettre en annexe un exemplaire de l'étude susmentionnée, et c'est volontiers que nous vous transmettrons des exemplaires supplémentaires car une meilleure information du public et des milieux intéressés est nécessaire.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous présentons, etc. »

M. LANCE : J'ai donc reçu ce fascicule, s'il y a des Conseillers municipaux, même des gens du public qui sont intéressés par ce fascicule, ils peuvent le faire savoir à Mme Augsburger. Ensuite, on commandera le nombre d'exemplaires nécessaires.

J'ai une deuxième communication, j'aimerais signaler une manifestation qui s'est déroulée vendredi passé au Petit-Lancy, je pense qu'elle mérite d'être signalée parce qu'elle est assez rare sur la commune de Lancy. En effet, le bataillon de carabiniers 13 a procédé à sa dernière cérémonie de remise de son drapeau, à l'issue de son service d'instruction au parc Chuit. C'est vrai que c'est assez rare, et ce bataillon de carabiniers 13 est commandé par l'un de nos collègues, le lieutenant-colonel Jean-Pierre Pasquier. Je le félicite pour cette initiative qui est aussi une forme de proximité de l'armée dans notre commune.

J'ai deux autres courriers du Collectif des Palettes, je vous propose de les lire au point 9c), à la fin du rapport de Mme Solioz.

M. AUGSBURGER : Pourquoi M. le Président ? Il n'y a pas eu de Bureau, donc on n'est pas au courant de ce qui a été dit.

M. LANCE : J'ai décidé que je lirai ces deux courriers à la fin de ce point de l'ordre du jour puisqu'ils concernent directement ce point de l'ordre du jour.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. SPINUCCI : Nous devons, ce soir, prendre congé de notre collègue, M. Andrés Moncada, je crois qu'il est présent, s'il veut bien s'avancer vers nous, je le remercie.

M. Moncada était Conseiller municipal, il a été élu lors des élections de 1999. Ainsi que l'a dit le Président, il a démissionné à la fin du mois de juin. Il a été membre des Commissions des finances et sociale. Je crois qu'on peut dire qu'il s'est surtout distingué, pour ses idées « vertes », qui ont toujours été, en tout cas personnellement, je le dis, fortement appréciées, bien que, peut-être, elles ne soient pas appréciées par tout le monde.

M. Moncada, au nom du Conseil administratif, je dois vous remettre le petit présent habituel, et vous remercier pour votre activité.

M. MONCADA : Merci à tous, c'est avec beaucoup de regrets que je quitte ce Conseil municipal. C'est une expérience très enrichissante sur le plan politique, mais aussi sur le plan des relations. C'est peut-être ce dernier point qui est le plus difficile à gérer. Si je quitte avec regrets, je reste toujours enthousiaste pour la chose politique et la chose publique, et je le défendrai dans un autre cadre, simplement. Je vous souhaite

Séance extraordinaire du 29 août 2002

donc une bonne fin de législature, et bonne chance pour les élections prochaines. Au revoir.

M. LANCE : Merci.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**7. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS –
Séance du 13 juin 2002 –
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**

a) Audition de l'Association pour la Danse contemporaine
=====

Mme DILONARDO présente le sujet : La rencontre a eu lieu au musée d'art moderne et contemporain en présence de Mme Pralong, présidente, M. Ratze, directeur artistique, Mme Simon-Vermot, administratrice et Mme Davier, chargée de la communication.

Cette rencontre a été organisée suite aux demandes de la commission. M. Chobaz signale que M. Vaissade, Conseiller administratif de la Ville de Genève, chargé du secteur culturel est prêt à entrer en matière au niveau financier, même si l'Association pour la Danse Contemporaine s'installait en dehors de son territoire.

Le président de l'Association, après des remerciements à la commune de Lancy pour sa disponibilité et sa patience, expose l'évolution du projet, les diverses démarches entreprises avec Genève et Lancy et donne lecture du texte de son exposé.

Si Lancy a finalement été choisie par l'Association pour la Danse Contemporaine c'est que son projet répondait au mieux au désir et au programme envisagé (lieu, volume, implantation, etc.).

La présidente prend également la parole et met l'accent sur le projet ambitieux et jamais encore entrepris en Suisse pour la danse. Jusqu'ici, les lieux destinés à cet art ne sont pas de bons outils. Elle se permet de citer un ingénieur scénique de grand renom, M. Froissier et de le recommander.

Le président de la Commission, M. Chobaz, ainsi que les déléguées culturelles de Lancy, se félicitent du choix de l'Association pour la Danse Contemporaine.

Le magistrat fait alors référence au projet de convention de partenariat établi par Mme Brunschwig Graf entre l'Etat, la ville et les communes. A Genève, le problème est de savoir qui fait quoi en matière culturelle dans le canton. Le centre socioculturel de

Séance extraordinaire du 29 août 2002

Lancy-Sud semble être une bonne opportunité pour demander un débat et réunir les partenaires.

Puis, M. Ratze répond à quelques questions de commissaires concernant l'intégration de l'Association pour la Danse Contemporaine dans le quartier populaire des Palettes. Un élément important dans la future décision du Conseil municipal.

Un théâtre ne peut faire qu'une seule activité culturelle et son souci premier sera que la danse soit moins obscure et d'aller à la rencontre du public et de ses souhaits.

Concernant le calendrier à suivre : En premier se positionner par rapport au Palais de l'Equilibre. Régler les questions financières avec la Fondation des Parkings.

M. Chobaz rappelle qu'en avril dernier, le Conseil municipal a mis en priorité la Maison de la Danse. L'idée avait été émise de régler ces questions sur le plan politique communal et cantonal avant la fin de législature, fin mai 2003.

Petit divers : Suite à la demande d'un commissaire, une documentation relative à l'action "Pedibus" sera distribuée aux membres de la Commission.

M. FOLLMY : J'aimerais juste apporter un complément d'information par rapport à la Maison de la Danse. En remplacement de M. Chobaz, j'ai participé à une séance avec Mme Brunshwig Graf en Ville de Genève, dont le sujet portait précisément sur la Maison de la Danse. Il a été convenu qu'il y aurait une convention qui serait passée entre la Ville de Genève, l'Etat de Genève, la Ville de Lancy et la Maison de la Danse pour que celle-ci puisse s'installer sur la commune de Lancy. Il y aurait donc une convention quadripartite, et la Ville de Genève s'engagerait à maintenir sa subvention, telle qu'elle le fait à l'heure actuelle pour cette Maison de la Danse. Voilà cette information complémentaire que je voulais vous donner.

b) Visite du musée d'art moderne et contemporain de Genève Mamco

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Quelques membres du Conseil Municipal ont rejoint ceux de la Commission des écoles, culture et loisirs.

Après avoir expliqué de façon très détaillée l'origine du Musée installé dans l'ex-bâtiment de la SIP, M. Bernard, directeur, accompagné de Mme Wagner, collaboratrice, nous présente et commente avec enthousiasme et passion quelques-unes des nombreuses oeuvres exposées.

**8. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS –
Séance du 20 juin 2002 –
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**

Audition de M. Bernard Bachmann et de Mme Cécile Hermann de la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris, mandatés par le Conseil d'Etat pour le projet d'une Médiathèque dans le Palais de l'Equilibre, en compagnie de Mme Elisabeth Reusse-Decrey, cheffe du projet de proximité

=====

Séance extraordinaire du 29 août 2002

Mme DILONARDO présente le sujet : La Confédération donne la priorité à Genève quant à l'acquisition du Palais de l'Equilibre et le Conseil d'Etat donne sa préférence au site des Palettes et désire l'intégrer dans le projet de proximité.

Il est encore précisé que le bâtiment est offert par la Confédération ainsi que le démontage et le transport. Il est prévu que le canton participe à la reconstruction ainsi qu'aux frais de roulement.

M. Bachmann, directeur de la médiathèque accompagné de Mme Hermann, prend la parole et rappelle que le projet est encore à l'élaboration des grandes lignes. Il est prioritaire de traiter les relations entre politique et population.

Le concept de la médiathèque est une bibliothèque multimédia regroupant des connaissances générales et un savoir pratique et quotidien. Cette démarche est totalement innovante. La médiathèque-citoyenne doit s'adapter aux demandes du public. Il évoque également la stratégie de développement durable de la Confédération.

Dans ce lieu, le public doit être l'acteur de sa propre curiosité, et cet outil de recherche peut l'amener à un apprentissage de l'information à acquérir un jugement critique et une amélioration de la qualité de vie.

La structure d'une médiathèque est composée:

- des fonds documentaires
- des services
- de la valorisation
- des réseaux

Cela ne peut être qu'un service public, professionnellement géré.

Lors du débat qui s'ensuit, différents commissaires s'inquiètent sur l'espace réservé aux besoins des associations lancéennes. Ce projet permettra-t-il de résoudre des ruptures sociales ? Sur le coût du projet ? Le lieu choisi ? Le Palais conservera-t-il sa beauté si on lui rajoute des éléments ? Quels pourraient être les exemples d'une participation de la population locale ?

L'exemple donné est la Cité des Sciences qui accueille les enfants du voisinage un jour par semaine. La médiathèque a commencé un travail d'alphabétisation et une prévention contre le sida.

Un commissaire rappelle que Lancy n'est pas Paris et qu'il y a doublon avec des structures déjà existantes; il fait remarquer que ce projet est cantonal et échappe totalement à la commune.

Avant la décision du 28 août, il est également demandé des précisions d'ordre financier. Une réunion est proposée le 6 août.

**9. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS –
Séance du 6 août 2002 –
Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ**

Séance extraordinaire du 29 août 2002**a) Réponse du Conseil administratif à la motion du groupe Radical concernant la reprise du Palais de l'Equilibre votée par le Conseil municipal le 31 janvier 2002**

=====

Mme SOLIOZ présente le sujet : Le Conseil administratif présente en grandes lignes les documents suivants répondant à la motion radicale :

- Message N° 48.3 résumant la situation
- La médiathèque citoyenne de Genève - Palais de l'Equilibre, Cité des sciences à Paris
- Etude de concept et esquisse, mandataires MM. Dessimoz et Buchi
- Correspondance avec M. Cramer

La maquette du quartier de Lancy-Sud a été complétée avec possibilité d'implanter l'Escargot ou le Palais de l'Equilibre. Une visite du Palais a été organisée. Mme Calmy-Rey s'est investie au niveau de la Confédération pour que le Palais de l'Equilibre soit attribué à Genève.

Donc, il est demandé au parti Radical qui avait lancé la motion de valider ces réponses, et cela a été fait.

Au niveau de la discussion, il y a une remarque qui a été émise par un Conseiller municipal qui regrettait de ne pas pouvoir comparer le projet de l'Escargot avec celui du Palais de l'Equilibre. De ne pas pouvoir le comparer en terme de surfaces et en terme financier ou autres aspects.

Enfin, il a été posé une question, à savoir : qu'est-ce qu'il en était du transfert de l'ensemble des activités qui étaient auparavant prévues dans le projet de l'Escargot, et qui pouvaient se trouver dans le Palais de l'Equilibre. La réponse n'a pas été claire malheureusement, mais il a été expliqué que le choix d'une médiathèque comme affectation, répondait et devait répondre aux exigences fédérales, philosophique du développement durable.

b) Audition des représentants du groupe de travail chargé de la proximité

=====

Mme SOLIOZ présente le sujet : Nous avons donc reçu Mme Boulian, M. Mathieu, tous deux membres du Collectif des Palettes et M. Scaglioni, de la Police municipale, ainsi que M. Unger, bien entendu.

Le Collectif des Palettes, représenté par M. Mathieu s'exprime favorablement pour le projet du Conseil d'Etat précisant, qu'avant d'avoir rencontré la délégation du Conseil d'Etat, le Collectif ne voyait pas de valeur ajoutée à ce projet surtout sur le plan social, mais, qu'après avoir écouté les arguments du Conseil d'Etat, qui leur a assuré que leurs activités pourraient se trouver dans ce projet, le Collectif a changé d'avis et ce, pour les raisons suivantes :

- Impact positif sur l'image du quartier
- Intégration de locaux communautaires
- Occupation des jeunes
- Lieu de médiation

Séance extraordinaire du 29 août 2002

Pour toutes ces raisons, le Collectif, lors de cette séance, s'est positionné positivement face à ce projet.

Quelques questions ont été soulevées, comment serait géré le bâtiment ? Comment seront gérées les entrées, avec le désir d'une entrée particulière pour le Collectif ? Est-ce que les pavillons provisoires seraient maintenus ?

Suite à cette présentation, il y a eu une discussion. Tout d'abord, l'étonnement de certains Conseillers municipaux d'entendre dire que les locaux souhaités par le Collectif des Palettes pouvaient tous être intégrés dans le Palais, alors qu'il est confirmé qu'une partie des activités ne pourrait pas être intégrée dans le Palais.

Le Collectif n'a pas eu accès aux plans dans le détail, mais seulement au document de concept sur la médiathèque.

Deux points importants sont relevés, il faut bien prendre en compte qu'on va laisser tomber le projet de l'Escargot, et il faut aussi bien prendre en compte de la réflexion socioculturelle entreprise par les habitants de Lancy-Sud ainsi que par les différentes commissions du Conseil municipal.

M. Unger intervient, et nous présente un bref historique de la situation, ce qui nous permet de comprendre un peu les motivations du Conseil d'Etat.

En janvier 2002, la délégation du Conseil d'Etat a rencontré le Conseil administratif de Lancy pour lui proposer un projet de proximité, de par la formation d'un groupe de proximité afin de mettre en évidence les besoins du quartier.

Par ailleurs, il est confirmé que le Conseil administratif a formé le groupe de proximité qui est présidé par le Conseiller administratif Pascal Chobaz. Quant à lui, le Conseil d'Etat ne dirige pas le groupe de travail, mais peut lui proposer son aide. Enfin, le Conseiller administratif, en charge des affaires sociales, est responsable de définir les missions de ce groupe de travail.

Enfin, l'idée du Palais de l'Equilibre à Lancy a été favorisée par les contacts qu'entretient le Conseil d'Etat avec la commune de Lancy et la volonté d'un geste architectural majeur qui pourrait modifier le contexte géographique du quartier.

**c) Proposition de la délégation du Conseil d'Etat à la proximité
d'implanter le Palais de l'Equilibre à Lancy-Sud pour y aménager une
médiathèque cantonale**

=====

Mme SOLIOZ présente le sujet : Pour ce point, le débat a été long. J'ai essayé de faire synthétique. Brièvement, M. le Maire nous présente le projet du Palais de l'Equilibre avec médiathèque, locaux de musique, techniques, une salle de spectacle en sous-sol (492 places) ainsi qu'une salle des fêtes communale, côté route de St-Julien (800 à 1000 personnes debout). Diverses surfaces sont disponibles en sous-sol pour le collectif (1200 m²).

Séance extraordinaire du 29 août 2002

Au niveau des détails techniques, on a besoin :

- d'une dérogation du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour la hauteur du Palais de plus de 27 m, l'autorisation est de 21 m.
- Réintroduction de M. De Planta pour la réalisation de la salle communale, M. de Planta avait réalisé le premier projet, l'Escargot, et il pourrait être réimpliqué dans le projet pour la salle communale.

Au niveau des coûts, contrairement au projet de l'Escargot, les coûts sont partagés entre la Confédération, le Canton et la Commune. La Confédération prend en charge le démontage, le transport et le remontage du Palais. L'Etat prendrait en charge 2/3 des investissements d'aménagement (10.5 mios) et 50 % du fonctionnement (total Fr. 900'000.--), la séance a été animée et il y a plusieurs chiffres et de retours, donc j'aimerais parler des vrais chiffres au final .

M. LANCE : Je pense qu'on en reparlera tout à l'heure.

Mme SOLIOZ : La commune devrait investir 3.5 mios pour l'aménagement. Prendre en charge l'immobilier et la moitié des frais de fonctionnement. Le Conseil administratif espère pouvoir négocier la participation de l'Etat pour le fonctionnement , aujourd'hui à 50/50.

Au niveau des remarques, j'ai pris l'ensemble des remarques des Conseillers municipaux :

- La Maison de la Danse perd dans le projet un grill, le monte-charge et une bibliothèque, à voir maintenant, si elle serait d'accord de venir à Lancy avec des prestations quelles que peu limitées
- Aspects financiers qui sont estimés encore flous
- Au niveau de la salle, on voit qu'il n'y aurait pas d'ouverture sur la route de Saint Julien, ce qui irait à l'encontre de l'aménagement du quartier tel que prévu initialement
- Intégration du Collectif des Palettes dans les sous-sol serait sans ouverture sur l'extérieur
- Réduction importante de la salle communale
- Déontologie au niveau de l'architecte ayant gagné le concours pour le projet de l'Escargot ?
- Disparition de certaines activités notamment la ludothèque, de la bibliothèque, de disco, d'appartement de fonction du précédent projet
- Perte de la maîtrise des activités par la commune
- Inquiétude quant à la fréquentation de la médiathèque
- Inquiétude quant à la durée de vie du Palais de l'Equilibre

M. LANCE : Comme je l'ai dit tout à l'heure, suite à cette séance du 6 août, nous avons reçu un courrier du Collectif des Palettes du 21 août adressé au Conseil municipal et au Conseil administratif, je vous le lis :

*« Concerne Projets de bâtiment pour le futur Centre culturel et social des Palettes
Mesdames, Messieurs,*

Au début du mois de juillet, les autorités de Lancy recevaient des représentants du Groupe de proximité institué au Grand-Lancy ce printemps. A cette occasion, il vous a été dit que ce groupe soutenait la dernière version en date du projet dit du « Palais de l'Equilibre », version dont vous aviez débattu en début de séance.

Le Collectif Palettes tient à préciser que, pour sa part, il ne peut se joindre à ce soutien et ce pour deux raisons. Premièrement, la nouvelle mouture du projet ne nous

Séance extraordinaire du 29 août 2002

a pas été présentée. Si les grandes lignes de celle-ci ont été révélées à certains, nous n'avons aucune précision concernant tant l'agencement des locaux qui pourraient nous être attribués que le mode de fonctionnement de l'ensemble de cette structure. De ce fait, nous ne savons pas encore la place qui pourrait y être la nôtre. Deuxièmement, le Collectif ne s'est pas réuni depuis la fin de l'année scolaire. Nous n'avons donc pas eu l'occasion de définir notre position sur la question et, par conséquent, n'avons mandaté personne pour la transmettre.

Le flou qui s'est dégagé de certains propos tenus ce jour-là, a laissé croire à certaines et certains d'entre vous que le Collectif Palettes et le Groupe Proximité parlaient d'une seule et même voix. Au vu de ce qui précède, vous comprendrez que cela ne pouvait pas être le cas.

En l'état, notre Collectif n'est à même de soutenir ni l'un (l'Escargot) ni l'autre (Palais de l'Equilibre) des projets en lice. En effet, dans un cas comme dans l'autre, nous l'avions déjà signalé dans notre courrier du 27 avril dernier à la Commission des écoles, nous manquons d'éléments pour nous prononcer.

Ce qui est certain par contre, c'est que, quel que soit le bâtiment que vous déciderez de faire édifier, notre souci est d'abord d'éviter que le volet « locaux d'accueil et de rencontres pour la population et les adolescents » ne soit pas qu'un alibi cherchant à donner au tout l'apparence seulement d'un projet de proximité. C'est la cohérence que vous (et nous ?) saurez (saurons) établir entre le cadre mis à disposition et les missions qui seront les nôtres qui conditionnera notre soutien. Dans ce sens, il est permis de douter que des locaux (presque) entièrement enterrés, pour un lieu dans lequel, nous aimerions que la population du quartier puisse se rencontrer de manière conviviale et spontanée, soient idéalement adaptés. De même, notre vœu de ne plus confiner les adolescents du Grand-Lancy dans une cave, comme c'est le cas actuellement à Marignac, serait loin d'être exaucé. Nous espérons toujours que nous aurons l'occasion de traiter ce genre de questions de fond avec vous.

Nous espérons Mesdames et Messieurs avoir pas ces lignes clarifié notre position, et nous réjouissons de participer à ce difficile et important débat sur l'avenir de notre quartier. Nous vous adressons nos meilleures salutations ».

Pour le Collectif Palettes : Marie-Hélène Boulian (garderie de l'Etoile) Michel Huguenin, Vital Dorsaz (centre de loisirs de Marignac) et Alexandre Mumenthaler (travailleur social hors-murs).

M. LANCE : Cette lettre n'est pas signée d'une manière manuscrite. Suite à cette lettre, le Conseil administratif, M. Chobaz, a répondu le 23 août :

« Mesdames et Messieurs,

Le Conseil administratif a pris connaissance de votre courrier du 21 courant qui a retenu sa meilleure attention.

Si vous le souhaitez, nous sommes bien entendu disposé à vous rencontrer pour faire un point de la situation. Dans cette hypothèse, nous vous prions de prendre contact avec Mme de Garrini, Secrétaire générale, afin de convenir d'un entretien ».

M. LANCE : Deuxième lettre du Collectif Palettes datée du 27 août, qui dit ceci :

« Concerne : Centre socioculturel de Lancy-Sud

Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Réuni le 26 août, le Collectif Palettes a examiné l'avancement du projet en question à la lumière des dernières informations, certes encore incomplètes, en notre possession.

Pour éviter tout malentendu qui pourrait surgir à propos de notre lettre du 21 août 2002, nous tenons à préciser notre position comme suit :

Séance extraordinaire du 29 août 2002

1. *le genre de bâtiment qui sera choisi « Palais de l'Equilibre » ou « Escargot » n'est pas prioritaire pour nous,*
2. *par contre, ce qui nous importe énormément, c'est que les locaux mis à notre disposition répondent à nos besoins. Ils devront comprendre :*
 - a) *un espace d'accueil viable en plain pied,*
 - b) *un espace de médiation bien éclairé en surface,*
 - c) *des locaux pour les ados en demi-sol*
3. *nous désirons aussi participer au fonctionnement de l'ensemble du Centre socioculturel.*

Ces précisions apportées, nous sommes très favorables à la proposition de M. Chobaz exprimée dans sa réponse du 23 août dernier, de faire le point de la situation, le moment venu. Dans le même sens, nous sommes disposés à chercher avec vous les meilleures solutions.

Nous vous présentons, etc. »

M. LANCE : Cette lettre est signée par M. Roland Miserez, co-président de l'Association des habitants de Lancy-Sud, M. Alex Mumenthaler, travailleur social hors murs, Mme Marie-Hélène Boulian, Jacques Bergholz, Alain Mathieu et Corinne Choix.

Voilà pour ces deux courriers reçus concernant cette séance du 6 août. Je vais passer la parole à M. le Maire.

M. SPINUCCI (clichés) : Beaucoup de questions ont été posées, je vais essayer de déblayer le terrain, en répondant tout de suite à celles qui n'avaient pas reçu de réponses, lors de la séance du 6 août.

(cliché) Emprise au sol : Il y a eu une question : quelle est l'emprise au sol de l'Escargot et quelle est l'emprise au sol du Palais de l'Equilibre ?

L'emprise au sol du Palais de l'Equilibre, vous l'avez ici en couleurs, et l'emprise au sol de l'Escargot, vous l'avez également ici en couleurs. On se rend compte très facilement qu'elles sont extrêmement différentes, et que l'impact sur le terrain est favorable au Palais de l'Equilibre.

Je pense, M. le Président, ne serait-ce que pour le public, visionner les clichés qui avaient été présentés lors de la séance du 6 août.

Je commence par celui qu'on appelle toujours l'Escargot. Vous avez ici un plan de situation, vous voyez bien la salle qui était, soit une salle de spectacles, soit une salle des fêtes, avec les locaux annexes destinés à recevoir soit la cuisine, les sanitaires, etc., la ludothèque ici.

Ensuite, vous avez un deuxième niveau, mais toujours vu en plan, la salle de spectacles, ou salle de réceptions, salle des fêtes, avec les locaux annexes, mais à un niveau supérieur.

Vous avez ici une coupe de ce qui était auparavant la surface réservée à trois salles de cinémas, qui ensuite, dans l'état actuel de l'avancement du projet, réservée à la Maison de la Danse.

Ici, vous avez le premier niveau de ce qui était la disco. Vous avez ici les locaux réservés aux sociétés communales.

Séance extraordinaire du 29 août 2002

Là, c'est le deuxième sous-sol. Vous avez de nouveau l'espace réservé à la Maison de la Danse, on reverra toutes ces surfaces tout à l'heure. Vous avez le deuxième niveau de la disco, et puis encore une surface ici qui était plutôt réservée à la technique.

On retrouve les mêmes surfaces, la salle de spectacles, ou salle des fêtes, avec les locaux annexes. Ici, figurent encore les gradins parce qu'à un moment donné, on avait imaginé avoir une salle de spectacles avec des gradins escamotables. Une salle de fêtes qui fonctionnait aussi comme salle de spectacles, mais avec des gradins escamotables qui venaient se loger dans cette partie-là de la salle. Ceci, a été ensuite abandonné.

On en vient maintenant à la version du Palais de l'Equilibre. Vous le retrouvez ici dans sa forme actuelle, avec, présentée à petite échelle, pour le moment, nous sommes à l'échelle au millième, une grande barre qui serait la salle des fêtes et une annexe qui serait la partie administrative rattachée à la médiathèque.

On augmente l'échelle, et on commence à voir beaucoup plus clair. Vous avez ici, au niveau 0 et ici le niveau + 3,50 m. Au niveau 0, vous avez une grande surface d'environ 105 m² disponible, on ne sait pas encore ce qu'on pourra y mettre, ce que l'on voudra y mettre. Vous avez ici ce qu'on appelle le « café citoyen » qui s'ouvre sur l'espace, on reverra également tout ceci tout à l'heure. Vous avez ensuite un espace « conseil », à qui il sera destiné ? Est-ce qu'il sera destiné à la médiathèque ou au Collectif ? Ce sont des choses dont il faudra discuter. Vous avez un espace « service public », projet de proximité. Vous avez un espace ici « accueil-information », et puis au centre, vous avez un espace « rencontres ». Vous avez à l'arrière, les sanitaires, un ascenseur pour descendre au sous-sol ou monter aux étages supérieurs.

A la hauteur + 3,50 m., ce qui n'existe pas aujourd'hui, c'est une surface qui va être rajoutée, si le Palais devait venir à Lancy, c'est un espace réservé aux enfants uniquement.

On voit à plus grande échelle, les deux éléments dont j'ai parlé tout à l'heure. Vous avez un groupe administratif rattaché à la ludothèque, puis à la médiathèque, et vous avez la barre où viendrait se loger d'abord le hall d'accueil et ensuite une salle des fêtes, dont l'aménagement n'a pas du tout été discuté pour l'instant. Tout est à définir, on connaît la superficie qui est de 713 m², et on sait qu'on pourrait aller à une hauteur d'étage vide d'environ 7 m., pour avoir une hauteur totale, qui ne rentre pas en contradiction avec la sphère, d'environ 10 m.

On retrouve l'espace enfants qu'on a vu tout à l'heure, on est donc au niveau + 3,50 m., avec les deux éléments dont on a parlé.

Nous sommes maintenant à l'étage supérieur, 8,50 m. pour ceux qui ont visité le Palais à Neuchâtel, c'est là où se trouve la partie supérieure de la sphère.

Nous trouvons ici un espace de consultations qui est extrêmement vaste, il fait 530 m². Vous avez les médiathécaires qui seront logées ici, donc pour les conseils et les indications, les renseignements, et puis vous avez encore ici, une surface pour un médiateur. Tout le long de la couronne intérieure, vous vous souvenez qu'il y a deux rampes, une rampe intérieure et une rampe extérieure, et dans cette rampe intérieure, dont la largeur actuelle est de 3 m., mais qui pourrait être réduite. Elle est de 3 m. parce qu'elle doit permettre la circulation de plus de 1000 personnes à la fois,

Séance extraordinaire du 29 août 2002

elle pourrait être fortement réduite de 1,50 à 2 m., c'est à discuter. Ce sont celles qu'on appelle les cellules d'écoute, donc c'est vraiment partie intégrante de la médiathèque.

On revient maintenant aux sous-sols, on les a vus tout à l'heure comme ils étaient présentés, dans le cadre de l'Escargot. Celle-ci est la surface qui était consacrée le premier niveau de la disco, il y en avait deux. Ici, les concepteurs ont imaginé de mettre la technique de la médiathèque. Mais rien n'empêche de mettre cette technique dans le niveau inférieur, le deuxième niveau, et de conserver cet espace-là. Mais c'est quand même un espace qui fait 557 m², donc c'est extrêmement étendu.

Vous avez ici la salle de spectacles, elle sera peut-être salle de la danse contemporaine, qui a une superficie de 382 m², et permet d'aménager 492 places. Vous avez ici le vide sur la scène, à l'arrière, vous avez un studio de répétitions, et ici, des surfaces disponibles, de nouveau extrêmement étendues de 425 m². Vous avez des surfaces disponibles, mais pas de très grande importance. Ce que j'aimerais relever ici, vous avez là l'escalier extérieur qui donne accès à la salle des fêtes, depuis la plate-forme, et cela est extrêmement important, c'est un ascenseur. Vous voyez le cercle qui délimite le Palais de l'Equilibre, vous avez un ascenseur qu'on retrouve ici, c'est donc un élément qui permet une liaison directe entre le rez-de-chaussée du Palais et la salle de spectacles.

Là, on trouve l'autre niveau de la salle de spectacles, avec à l'arrière, un dépôt pour la scène, et ici un studio de répétitions. Le foyer des artistes, et auparavant, nous avions le foyer tout court.

On passe maintenant aux coupes. Celle-ci, est une coupe transversale qui montre le rez-de-chaussée de la sphère, le premier étage que nous avons appelé « espace enfants » et ensuite, l'étage supérieur où il y a donc les services, les médiathécaires etc.

Ici, vous avez le tunnel actuel, et sur le côté, la salle de spectacles. A relever que tout ce qui est en traits noirs, ce sont des choses qui existent, qui ont été aménagées, et suffisamment profondes pour pouvoir aménager ce qu'on voulait faire pour l'Escargot. Donc, c'est un espace qui était déjà prévu pour l'Escargot, c'étaient les fameuses 3 salle de cinémas, transformées ensuite en salle de spectacles ou salle pour la danse contemporaine.

Vous avez les niveaux où sera aménagée la salle de spectacles, je vous ai parlé tout à l'heure d'un ascenseur qui fait la liaison entre le rez-de-chaussée de la sphère et la salle de spectacles, notamment jusqu'au foyer des spectateurs, mais un autre élément important qui figure sur ce plan, c'est qu'on peut prolonger ce tunnel jusque sous la future salle des fêtes, qui permet ainsi une synergie extrêmement intéressante : Palais de l'Equilibre – salle des fêtes – salle de spectacles, avec des entrées soit par le sous-sol, soit directement par le niveau 0.

Là, c'est simplement pour montrer que les constructions qui seraient projetées, donc la salle des fêtes et la partie administrative de la médiathèque, n'entament en rien la beauté du Palais. Ceci a été en fait en accord avec les concepteurs de la sphère qui estiment que jusqu'à cette hauteur-là, l'esthétique du Palais n'est pas mise en danger. A relever que les deux bâtiments sont reliés simplement par une couverture extrêmement légère.

Séance extraordinaire du 29 août 2002

M. le Président, après on passe à une phase plus avancée de l'étude. Je préfère qu'on engage la discussion et ensuite on reviendra. Etant donné qu'on a évoqué les problèmes de déontologie d'architecte, je veux tout de suite vous dire que M. Dessimoz ne revendique absolument rien dans ces annexes qui seraient éventuellement construites, donc l'annexe pour la médiathèque et la salle des fêtes, il a simplement reçu mandat d'établir un plan-masse, donc s'il devait y avoir une suite, M. Dessimoz se désistera totalement de cette opération.

M. PASQUIER : En venant ce soir, effectivement, je ne savais pas trop quoi dire au niveau de mon intervention sur ce Palais de l'Equilibre. Il y a tellement de choses qui ont été dites et redites. En fin de compte, en parcourant tous ces différents documents, je me suis rendu compte qu'il y avait quand même un certain flou. Il y a plusieurs flous, il y a des flous sur le plan financier, qui seront certainement abordés plus tard, il y a un flou qui a été exprimé par le Collectif des Palettes. En fin de compte, je suis reparti depuis le début.

Et le début, c'est le 31 janvier 2002, lorsque le groupe Radical, par la voix de Gilles Augsburger, a présenté cette motion. En lisant la première phrase, on y dit ceci : « vu le caractère architectural de cette construction qui devra obligatoirement être démontée à la fin d'Expo 02 », et là, je me suis arrêté tout de suite. La situation a évolué, et c'est une bonne chose, et au début de l'ouverture d'Expo 02, on a pu lire et écouter, à travers les médias, c'est qu'effectivement, les choses qui ont été installées devaient être démolies, marquent un tel intérêt que les collectivités publiques des régions souhaitent les conserver. Il en va, par exemple, du monolithe de Morat, il en va du Palais de l'Equilibre à Neuchâtel, il en va de l'installation de nuages.

En prenant ce thème-là, effectivement sur cette notion de Palais de l'Equilibre à Neuchâtel, je me suis rendu compte que, dans toute la documentation que nous avons à disposition, il n'y avait rien du tout sur : « qu'en pensent les Neuchâtelois ? ».

Le but de mon intervention c'est surtout maintenant d'essayer d'apporter un élément supplémentaire à celles et ceux qui sont encore indécis ce soir, parce que je pense qu'il y en a encore quelques-uns sur toute la masse d'informations que nous avons reçues.

Alors j'ai contacté la chancellerie du Conseil d'Etat de Neuchâtel, et j'ai obtenu un certain nombre d'informations. J'ai eu de nombreuses discussions avec un Conseiller municipal de la ville de Neuchâtel, qui est entre autre, le délégué à Expo 02, et qui est en fait la personne qui s'occupe du dossier pour que le Palais de l'Equilibre soit maintenu à Neuchâtel. Il fait également partie de ce groupe de travail, dans le cadre de la Confédération, ils sont deux, pour pouvoir déterminer où ira le Palais de l'Equilibre.

Si vous le permettez, puisqu'il manquait ces éléments-là, je me suis permis de faire 35 copies et de vous les distribuer. Pour le public, permettez-moi de lire juste une partie, il s'agit en fait de la position du Conseil d'Etat de Neuchâtel :

« Palais de l'Equilibre, le Conseil d'Etat appuie la Ville de Neuchâtel dans sa démarche consistant à conserver l'édifice dans son canton. Le Conseil d'Etat appuie la ville de Neuchâtel qui souhaite voir le Palais de l'Equilibre rester dans le canton, une fois Expo 02 terminée. Le Conseil d'Etat est en effet persuadé du bien-fondé de cette démarche, il l'a fait savoir par un courrier adressé au Conseil Fédéral en date du 8 juillet 2002.

Séance extraordinaire du 29 août 2002

D'ailleurs, depuis le mois de mars, deux représentants de l'administration cantonale font partie du groupe de travail, chargé d'examiner une affectation future de cet édifice. Un projet cohérent devrait être finalisé ces prochaines semaines. Dans son courrier au Conseil Fédéral, le Conseil d'Etat insiste sur le fait que le Palais de l'Equilibre, de par ses qualités architecturales, s'intègre harmonieusement à son environnement. Il ajoute que son maintien dans le canton assurerait la conservation d'une trace emblématique d'Expo 02, et contribuerait, par ailleurs, au rayonnement de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat souligne que si la Confédération décidait de maintenir l'édifice sur le lieu même de sa construction, elle donnerait ainsi le signal fort, en totale adéquation avec le concept de développement durable, celui-là même qui est à l'origine de l'existence du Palais de l'Equilibre ».

Et dans les différentes discussions que j'ai eues avec le représentant de la ville de Neuchâtel, j'ai appris un certain nombre de choses. Effectivement, on nous dit que Lancy aurait la priorité sur l'adjudication de ce Palais, c'est archi faux. Il n'en est rien.

Le Palais est actuellement installé sur la place du 12-Septembre 1814, qui marque l'entrée à la Confédération de la République et Canton de Neuchâtel, qui est un événement symbolique.

On nous met un peu la pression pour décider que le Palais de l'Equilibre soit sur Lancy, on met la pression jusqu'à faire une séance extraordinaire ce soir. Les Neuchâtelois, eux, se décideront le 7 octobre sur le projet qu'est en train de préparer leur administration.

Ils ont comme projet, ce qu'ils sont en train de préparer, c'est qu'ils vont le laisser tel quel, au même emplacement, on y trouvera un forum, lieu d'associations et il sera vraiment intégré dans le concept du développement durable, puisqu'on y installera, sur le plan économique, une antenne forte de l'Office du tourisme de Neuchâtel, qui vantera les périples de toute la région du canton de Neuchâtel. Il y aura également le côté social avec ce forum de discussions avec les associations. Au niveau de la science, sur la rampe inférieure, il y aura des expositions sur le développement durable. Au premier étage, sera installée en fait une salle polyvalente permettant de tenir des conférences, des spectacles, toujours dans ce concept de développement durable.

Il y a encore quelque chose qui est intéressant, que j'ai appris, c'est qu'effectivement, il y a eu une pétition des riverains de Neuchâtel pour dire « il faut tout démonter », et dans cette pétition qu'a reçue la ville de Neuchâtel, il est bien indiqué qu'il faut tout démonter, sauf le Palais de l'Equilibre, parce que les Neuchâtelois maintenant tiennent à cet élément qui est important.

Encore un élément, c'est qu'effectivement, une étude interne à Expo 02 a été faite sur différents critères environnementaux, et vous savez qu'ils sont très pointus à ce niveau-là, il a été démontré très clairement que pour conserver des éléments environnementaux, la meilleure chose c'est de les laisser où ils sont, et de ne pas les transporter ailleurs. Tous les critères environnementaux sont favorables pour le laisser où il est.

Dans tout ceci, il y a cette notion entre Lancy et Neuchâtel, de quel droit, aujourd'hui, voulons-nous voler le Palais de l'Equilibre à Neuchâtel ? C'est un peu la question d'éthique que je me suis posée. Est-ce que nous à Lancy, on n'a pas quelque chose de

Séance extraordinaire du 29 août 2002

mieux, est-ce qu'on est si pauvre que ça ? Qu'on soit obligé d'aller chercher des éléments chez les Neuchâtelois pour mettre un élément marquant sur Lancy.

J'en ai profité depuis le début de la semaine, j'ai eu une lecture qui m'a un peu ouvert les yeux, que je vous invite à lire, c'est : « La loi du préau de Titeuf ». Je me suis dit, pour ouvrir ce débat au Conseil municipal, essayons d'avoir un peu d'humour, et aussi un peu d'audace. Il est vrai qu'aujourd'hui, nous avons sur la commune, un artiste, un artiste de renommée internationale, et on peut se poser la question : qu'est-ce que Lancy fait pour cet artiste, pour Zep, Titeuf ? Quand on regarde aujourd'hui, lorsqu'on va à Bruxelles, on ne peut pas s'empêcher d'aller au musée Tintin, mais Lancy est en train de laisser s'envoler tranquillement l'histoire de Titeuf.

Permettez-moi de remettre ce soir, sous forme de boutade, ou sous forme d'humour, ou peut-être plus sérieux, une motion au Bureau du Conseil municipal qui demande au Conseil administratif d'entreprendre les démarches de manière à organiser un concours d'architecture, et d'implanter au milieu de ce centre associatif que l'on va faire, que ce soit l'Escargot ou autre chose, un Titeuf géant qui serait en fait un monument où il pourrait y avoir un certain nombre d'activités à l'intérieur, et qui serait la gratitude de la Ville de Lancy envers cet artiste renommé.

M. SPINUCCI : M. Pasquier, alors je suis navré si c'était une plaisanterie depuis le début, alors je l'accepte, mais ce n'est pas très sérieux ce que vous avez dit. Quand vous dites que le canton de Genève n'est pas très riche, je me permets de vous rappeler que le Palais de l'Equilibre a été construit par deux architecte, ingénieur genevois, alors ne venez pas nous parler richesse, en tout cas intellectuelle.

Maintenant, quand vous parlez de priorité pour Neuchâtel, je vais vous lire un passage très bref de l'exposé des motifs que le Conseil d'Etat va transmettre au Grand Conseil :

« Point 2.2. Une seconde vie genevoise pour le Palais. Convaincu de la beauté de cet ouvrage, de son caractère exceptionnel, s'agissant du site le plus visité à Expo 02, le Conseil d'Etat intervient auprès de la Confédération en juin 2001, on a une sacrée avance sur les Neuchâtelois, vous l'admettez.

Juin 2001, pour lui demander de pouvoir reprendre le Palais de l'Equilibre dès la fin d'Expo 02. Ce dernier est en effet bâti de telle manière que chaque élément peut être démonté ou remonté à volonté, afin que le Palais de l'Equilibre puisse devenir un monument durable.

La Confédération prend acte de cette demande et invite les autorités genevoises à prévoir un projet et un emplacement pour le Palais de l'Equilibre.

Dans cette attente, les interlocuteurs de Berne accordent une priorité au canton de Genève. Cette priorité est la bienvenue puisque le Palais de l'Equilibre attire désormais la convoitise de nombreux cantons, villes et institutions ».

Donc, quelle est la valeur des propos de M. Pasquier par rapport aux paroles qui sont celles du Conseil d'Etat ?

Quel est le risque d'accepter ce soir d'avoir le Palais de l'Equilibre ? C'est qu'on nous le refuse, mais si vous le refusez ce soir, alors vous pourrez être sûrs qu'il ira à Neuchâtel. C'est la raison pour laquelle vous devez l'accepter ce soir.

Mme CASUTT : Ce que je voulais demander à M. Spinucci, c'est qu'il a fait un plan de l'emprise de l'Escargot, du Palais de l'Equilibre. J'aurais bien aimé voir une coupe.

Séance extraordinaire du 29 août 2002

M. SPINUCCI : Oui, elle existe. Voilà le Palais de l'Equilibre, et voilà l'Etoile des Palettes. Hauteur de l'Etoile des Palettes 18 étages et puis le Palais de l'Equilibre, au sommet de la sphère 27 m. De l'autre côté de l'esplanade, les immeubles sont ce gabarit-là, c'est donc 8 étages sur rez, donc 21 m. à la corniche.

Mme CASUTT : Je voudrais faire une remarque sur ce qui a été dit. On a vu que Expo 02 pour tout le monde a l'air d'être un bide financier, un gouffre, cela fait un peu peur. La seule chose positive que Neuchâtel pourrait garder c'est peut-être ce Palais de l'Equilibre. Alors pourquoi on ne leur laisse pas ? Paris a pu garder sa tour Eiffel, Bruxelles a pu garder son atomium. Pourquoi ne laisserait-on pas le Palais de l'Equilibre à Neuchâtel ?

M. SPINUCCI : La décision nous appartient. C'est la meilleure façon qu'il ne reste pas à Neuchâtel, qu'il vienne à Lancy.

M. MARCHIANDO : Pour contredire un peu ce qu'a dit M. Pasquier, je le félicite d'avoir recherché tous ces renseignements. Je me suis rendu il y a 15 jours au Palais de l'Equilibre, et j'ai eu l'occasion de discuter avec un guide, ce qu'il m'a dit et confirmé, c'est que le Palais de l'Equilibre devra être démonté pour refaire les fondations, même à Neuchâtel.

Mme MALAGOLI : J'aimerais quand même vous rendre attentifs au point de vue cantonal, le projet du Palais de l'Equilibre, avec sa médiathèque incorporée, est un projet de marque pour Genève, là on est tous d'accord. On comprend aisément pourquoi le Conseil d'Etat en fait une priorité. Au point de vue communal, son emplacement et sa finalité vont sûrement décevoir beaucoup de monde. Aux jeunes qui ont besoin de chaleur humaine, besoin d'adultes qui s'occupent d'eux, capables de comprendre leurs attentes et d'en faire suite, politiquement parlant, on leur met à disposition des ordinateurs.

Aux habitants du quartier qui auraient aimé un paysage sorte Square-Garden, on l'a bien entendu mardi, en face de chez eux, on leur propose un bâtiment en bois monumental. Aux étrangers qui constituent un pourcentage important dans ces immeubles, et qui ont de grandes difficultés pour s'intégrer dans une société individualiste comme la nôtre, on leur étale notre opulence de savoir-faire, mécanique, médiatique, urbanistique.

Honnêtement, je n'ai vu aucun projet issu d'une politique de proximité qui soit aussi éloigné des besoins et des souhaits de la population.

Mme JELK-PEILA : Je voudrais poser une question au Conseil administratif. Quelqu'un a dit que vraisemblablement la Maison de la Danse ne serait plus intéressée par le projet, s'il s'agissait du Palais de l'Equilibre. J'aimerais tout d'abord savoir ce qu'il en est, je voudrais aussi répondre que, si l'Expo 02 menace d'être un bide financier, ce n'est pas celui de Neuchâtel, c'est celui de tous les contribuables du pays. Dans ce sens-là, les genevois sont aussi concernés.

M. CHOBASZ : Très brièvement pour répondre à Mme Jelk-Peila, en ce qui concerne la Maison de la Danse, il a toujours été dit que quel que soit le choix, Palais de l'Equilibre ou Escargot, il était possible de réaliser des sous-sols, tels qu'ils ont été montrés sur les plans. C'est vrai que, dans les documents qui vous ont été remis, il y a deux éléments, qui d'ailleurs ont été mentionnés dans le rapport de Mme Solioz, à savoir le

Séance extraordinaire du 29 août 2002

grill et le monte-charge qui sont des éléments à régler. Mais ces deux éléments-là ne paraissent pas être insurmontables et, en l'état, de toutes façons, nous n'avons pas transmis quelque document que ce soit à l'Association pour la danse contemporaine. Cette association est par ailleurs parfaitement au courant de nos débats; elle sait parfaitement que votre Conseil réfléchissait et doit statuer sur l'une ou l'autre des opportunités. En tout état, il a toujours été confirmé que, quelle que soit l'une ou l'autre des hypothèses, elle était intéressée par les sous-sols du centre socioculturel.

M. LORENZINI : Je vais un peu rebondir sur la Maison de la Danse, finalement, ce n'était pas le but de mon intervention initiale. Puisque l'on parle de cela, je vais la lier à ce que je voulais dire par rapport au projet de proximité, qui pour moi est synonyme de projet de plain-pied, projet facilement accessible où l'on trouve le maximum de services au rez-de-chaussée, et non enterrés.

M. Spinucci vous a présenté tout à l'heure les deux projets. Vous aurez sans doute remarqué avec quelle vitesse, et quelle peu de description, il a passé sur le projet de l'Escargot. Il faut peut-être le rappeler, pour le public, que c'est un projet qui a été relancé de manière unilatérale par le Conseil administratif, après la longue pause que nos finances nous avaient imposée, et qui prévoit, entre autre, l'installation de la Maison de la Danse qui était une nouveauté que le Conseil administratif nous proposait, dans le but d'animer un peu ce centre socioculturel.

Il faut peut-être dire parce que cela a été souvent dit et sûrement redit, que dans ce projet, les habitants du quartier et leur collectif associatif ne trouvent pas de manière clairement définie de locaux. Par contre, ce qu'il conviendrait de dire, c'est que le projet que vous avez, est donc un projet ancien qui a été revu, en y implantant la Maison de la Danse, mais qui prévoit de nombreuses possibilités d'intégrer les habitants, et ce, en grande partie au rez-de-chaussée. Il a surtout un atout important, c'est que c'est un projet communal, dont le Conseil municipal maîtrise pleinement les développements futurs, ce qui est loin d'être le cas du projet du Palais de l'Equilibre.

Deux petits chiffres pour vous faire réfléchir. Le Palais de l'Equilibre a une particularité, c'est une sphère tronquée, et quand on pose une sphère tronquée au sol, on a bien évidemment une petite partie du cercle qui repose au sol, donc une petite superficie à disposition pour des activités de plain-pied. A titre d'exemple, actuellement, il y a 500 m² au sol, dont 100 m. ne sont pas encore occupés, et pourraient éventuellement contenter le collectif des habitants des Palettes.

Qu'est-ce qu'il en est du projet de l'Escargot ? Qui, comme je l'ai déjà dit, peut encore en tout temps être modifié ou réorganisé. Il présente au rez-de-chaussée la plus grande partie de ses activités, de par sa forme, puisque son assise maximum se trouve au rez-de-chaussée, comme tout projet de proximité, bien entendu. On y trouve par exemple 1200 m² qui pourraient tout à fait être réaménagés, et les possibilités de trouver des locaux pour l'Association des habitants du quartier pour leurs nombreuses activités qu'ils désirent y installer, cela offre ainsi beaucoup plus de possibilités.

J'aimerais encore relever que, contrairement à ce qui a été dit juste à l'instant par M. Chobaz, bien entendu, on peut garder l'idée de la Maison de la Danse dans le nouveau projet. Je fais quand même remarquer que le projet de M. de Planta, donc l'Escargot, prévoyait, d'après les chiffres que nous avons 2594 m², et que ce cahier des charges était établi par les responsables de la Maison de la Danse, eux-mêmes. Dans le projet

Séance extraordinaire du 29 août 2002

de la « boule », on leur donne les quelques possibilités qu'il y a au sous-sol, on libère ainsi de grandes surfaces, qu'on promet de mettre à disposition à qui en aura besoin, donc probablement, sous-entendu aux habitants des Palettes pour les mettre au sous-sol, et on réduit l'espace ainsi à 500 m² pour la Maison de la Danse. A voir si elle sera toujours intéressée, sans grill, avec 500 m² à sa disposition.

Sinon, bien entendu, on pourra augmenter, mais alors il faudra peut-être discuter du prix. C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant.

M. BERNASCONI : Je ne veux pas revenir sur les problèmes techniques ou financiers. Je voudrais simplement revenir sur le problème de la reprise du Palais de l'Équilibre comme telle. J'ai en effet appris, mais il y a seulement deux heures, que le Cern serait paraît-il en deuxième position. Que si nous disons non ce soir, c'est en fait le Cern qui aurait la priorité, par rapport même à Neuchâtel.

J'aimerais qu'on nous donne des précisions à ce sujet. Cette reprise se ferait également avec le soutien du Conseil d'Etat, j'aimerais savoir quel projet finalement soutient le Conseil d'Etat, projet qui est également soutenu par la Confédération.

Je signalerais, pour les nostalgiques pour qui l'architecture pourrait leur manquer à Lancy-Sud, que le Cern accueille plus de 35'000 visiteurs par année.

M. SPINUCCI : Il est exact et nous le savons qu'il y a un deuxième projet, c'est celui dont vient de parler M. Bernasconi. Par contre, où est la priorité du Conseil d'Etat, et bien, je vais vous le dire : lettre du Conseil d'Etat datée du 28 août, ce n'est pas ancien, adressée au Conseil administratif :

« Concerne Palais de l'Équilibre »

Pour faire suite à nos diverses conversations concernant l'implantation du Palais de l'Équilibre à Lancy-Sud, nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil d'Etat, dans sa séance du mercredi 21 août 2002, a décidé que ce projet s'inscrivait dans le cadre de la politique de proximité de notre Conseil, et qu'à ce titre, il pouvait être soutenu par le Conseil d'Etat.

Avant de se prononcer quant au contenu d'un projet de loi portant sur un crédit au titre de subventions cantonales d'investissement destinées à l'installation du Palais sur la commune de Lancy, ainsi que pour la création d'une médiathèque cantonale dans ce bâtiment, nous restons dans l'attente de la prise de position de votre commune ».

Cela me paraît extrêmement clair, il n'y a aucun doute sur ce point-là, la priorité du Conseil d'Etat, c'est Lancy. Je réponds, dans la foulée, à une question qui a été posée tout à l'heure concernant les problèmes liés à l'aménagement du territoire :

« Nous vous confirmons par ailleurs que l'implantation du Palais de l'Équilibre constitue une modification mineure du plan localisé de quartier, laquelle ne nécessite pas, par conséquent, de procédure de modification. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, etc. »

M. BAERTSCHI : Oui, le groupe des Verts, au nom de qui je ne parle pas, parce que le lundi soir du caucus, nous n'avons pas pu prendre une position commune, pour des raisons bien évidentes. Je crois que tous, nous avons été ballottés entre différents amours, entre différents intérêts, je remercie au passage, le parti Radical de nous avoir incités à visiter ce magnifique bâtiment qui est le Palais de l'Équilibre.

Séance extraordinaire du 29 août 2002

Certains, parmi nous, sont plutôt pour, sont plutôt contre, et pour ma part, et j'insiste, pour ma part, j'étais relativement pour, vous vous rappelez que j'avais voté positivement lors de la séance du 6 août pour ceci. Les différentes interventions que j'ai entendues ce soir, m'ont fait basculer de l'autre côté. Pour quelles raisons ? Les mensonges par omission, et nous venons d'en entendre un. L'arrogance des autorités que ce soient cantonales ou communales par rapport aux droits populaires m'a vraiment laissé entendre qu'il y avait d'autres intérêts que celui du bien public, là derrière.

Je le regrette vraiment, nous avons l'impression, ce soir, que M. Spinucci représente certainement son groupe mais pas vraiment le Conseil administratif, à moins que ce soit une dernière dont nous apprenons ce soir la nouvelle.

Reprenons le début de cette histoire. Nous avons voté il y a quelques mois des priorités pour Lancy-Sud. Priorités qui commençaient, je crois bien, par une salle communale plus grande que celle que nous avons, et d'autres locaux communaux pour l'intérêt de la population. Je crois que l'unanimité de ce Conseil communal a décidé qu'il fallait aller dans ce sens. On pensait que tout allait repartir.

Arrive ensuite l'incident, l'épisode du Palais de l'Equilibre qui nous intéresse parce qu'on se dit que si on arrive à mettre nos intérêts là-dedans, ce serait fantastique parce que c'est un magnifique bâtiment, et je crois que personne ne nie cette réalité. Mais, il se trouve que ce n'est pas possible, pour des raisons architecturales et aussi, je dirai, pour des raisons idéologiques, qui font que le Palais de l'Equilibre doit être, et Mme Reusse-Decrey l'a bien dit, voué, appelons cela développement durable, je l'ai trop entendu ce soir pour devoir encore le dire, du moins pour quelque chose qui reste longtemps et que la médiathèque serait, semble-t-il, ce qui correspondrait plus à ce critère de développement durable.

Donc, pour nous à Lancy, accepter ce Palais de l'Equilibre, cela signifie simplement devoir renoncer à la priorité de la salle communale. Si on s'arrêtait là, je serais prêt à faire le sacrifice de cette salle communale, mais voilà que, autre mensonge par omission, il n'a pas été dit, et c'est ce soir que nous l'apprenons, qu'une salle communale prévue au sud de ce bâtiment, sur un certain nombre de mètres qui n'ont été que définis de manière très vague, et les différents renseignements que vous avez entendus ce soir, passant de 7 m. à 12 m., montrent bien que rien n'est défini.

Ce bâtiment, qui serait au sud du Palais de l'Equilibre, défigurerait complètement l'architecture qui doit obligatoirement se dégager autour du Palais de l'Equilibre. Imaginez cette « barre » le mot a été dit, ce bâton, qui va couper la route de St-Julien du Palais de l'Equilibre, a une utilité certes pour les communiens de Lancy, c'est sûr que nous avons besoin d'une salle communale, c'est une évidence. Mais, de mettre ceci à côté, c'est finalement faire de deux projets, un seul projet avec évidemment les frustrations inhérentes architecturalement à ceci.

Il me semble que nous sommes ici un peu à une charnière, et je ne crois pas qu'il nous faille plus de temps pour décider ce soir, je trouve que c'est bien de le faire. J'aimerais juste revenir sur une ou deux choses qui nous ont été dites, soit par le Conseil d'Etat, ce soir par le Conseil administratif, qu'il n'aurait pas besoin de plan localisé de quartier. Alors, si la politique de proximité consiste, pour le Conseil d'Etat, à passer au-delà des droits populaires, je me pose des questions. Qu'est-ce qu'un plan

Séance extraordinaire du 29 août 2002

localisé de quartier ? C'est la possibilité, pour les habitants, de dire non à quelque chose s'ils estiment que ce n'est pas bon.

De mettre une « boule » qui dépasse de 6 m. la norme légale, je vous rappelle que la norme légale est de 21 m., celle-ci est à 27 m., et de mettre encore quelque chose derrière, ce n'est pas sûr évidemment, mais ce soir, nous allons nous prononcer que sur le Palais de l'Equilibre.

Ne soyons pas dupes, pour moi, je ne me prononce pas ce soir que sur le Palais de l'Equilibre, je me prononce sur le Palais de l'Equilibre et le bâtiment qui se trouve derrière. Là aussi, dire qu'il ne faut pas de plan localisé de quartier, ça m'incite vraiment à dire, je prendrai toute mon énergie pour qu'il y ait un référendum là-dessus.

Je dis maintenant, il y a trop d'arrogance, il y a trop de choses qui nous sont dites et qui sont fausses. Il y a trop d'approximations, il y a trop d'enthousiasme pour ceci, peut-être, qu'il nous faudrait ce soir dire, prenons quelque chose que nous savons, prenons quelque chose qui correspond, de toute façon, c'est peut-être le dénominateur commun, quelque chose que nous connaissons qui a été un peu réduit, il y a eu deux référendums dans l'histoire, il peut y en avoir en troisième, pourquoi pas ! Mais si on a vraiment envie que quelque chose se fasse, il est peut-être temps maintenant de dire, restons un peu calmes et ne prenons pas ce Palais de l'Equilibre comme ça, avec tous les délais qui vont arriver et avec toutes les insécurités qui sont là.

Une dernière chose, j'avais demandé à M. Spinucci, à la fin du mois de juillet, d'avoir sur le site une maquette, un ballon qui montrerait ce que représente 27 m. et une autre forme qui nous montrerait comment la salle communale entre 7 et 12 m., selon ce que j'ai entendu, serait derrière. Je crois que cela a été fait, mais malheureusement, c'est techniquement impossible. Quand on entend qu'on va économiser 10 à 15 millions pour le Palais de l'Equilibre, et qu'on ne peut pas sortir quelques milliers de francs pour nous faire représenter la chose, je me dis, il y a peut-être un manque de volonté.

M. HEIZMANN : Création, enthousiasme, ouverture face à la pression, la réaction et la fermeture. J'ai l'impression de résumer quelque peu le débat de ce soir. Je l'ai déjà dit ici, il y a quelques mois maintenant, ce projet dépasse largement le choix entre un bâtiment et une affectation de surface pour des associations locales. Car à mon sens, au-delà de cette préférence, entre un gastéropode béton et une sphère de bois, il s'agit d'un choix de société. J'apprécie éminemment le scoop de mon collègue Pasquier, car je ne pensais pas trouver un aussi fervent admirateur du Palais de l'Equilibre. Qualité architecturale, lien emblématique avec l'Expo 02, rayonnement de la ville qui l'accueillera. Tout ceci, nous l'avons déjà dit, et je l'ai dit également. Je trouve des fois un peu misérabiliste le fait que l'on veuille vraiment mettre un joyau au sein des Palettes, et que ce joyau apparemment fait peur à d'aucuns.

Le symbole de rattachement que cet édifice représente, la beauté de ses lignes, la durabilité de sa conception, cela fait-il donc peur à ceux qui défendent une construction rampante, l'Escargot ? Il est consternant de constater que les adversaires du Palais se drapent maintenant dans une forme d'altruisme, d'arguments dignes des meilleures ONG en faveur du canton de Neuchâtel qui serait donc sinistré. Soyons

Séance extraordinaire du 29 août 2002

sérieux, l'occasion qui nous est donnée ce soir, ne se renouvellera jamais. Ne la laissons pas passer, je vous en conjure.

Si nous laissons le Palais à d'autres, et bien, je peux vous dire qu'ils nous en sauront gré, mais je vous engage, ici même, que d'ici quelques années, nous le regretterons amèrement, mais il sera trop tard. Et le refus de ce Palais ce soir, dites-vous bien, remettra dans tous les cas, aux calendes grecques l'édification d'un Escargot ou de tout centre socioculturel. On l'a vu, les divergences se font, pour des questions de surface; là on a un projet emblématique, fédérateur qui relie les Palettes avec la Suisse. On l'a déjà dit, c'est un signe clair que nous faisons. Alors, on a le choix, misérabilisme ou bien implanter un joyau aux Palettes; pour le groupe Radical, et je pense pour beaucoup d'entre vous, et bien la décision est facile à prendre.

M. LORENZINI : Deux remarques. En entendant M. Heizmann, j'ai l'impression qu'on a d'un côté le débat démocratique, le débat de proximité dont nos Conseillers d'Etat nous ont exagérément rebattu les oreilles l'autre soir, en employant des fois des termes un peu surprenant, et de l'autre côté, la proposition de faire une grande œuvre architecturale qu'on vient poser, qui n'est pas du tout adaptée aux besoins, mais on aura fait un grand geste pour l'humanité et pour Lancy.

Les habitants du quartier seront heureux de ce grand geste. C'est eux qui l'auront sous les yeux. Je crois qu'il y a aussi un point qu'il faut soulever, qui va un peu dans le sens finalement de cette méthode. Cette méthode qui finalement est le plus gênant de l'opération, car si ce projet, pour beaucoup d'entre nous, a eu des hauts et des bas au niveau de la volonté de le soutenir ou de l'accueillir à Lancy, je crois que, si pour un certain nombre d'entre nous, il est au plus bas en ce moment, c'est que plus le temps passe, plus tous les moyens sont bons pour arriver à le faire venir.

Je trouve, dans le magnifique document fait par nos amis parisiens, la médiathèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie, une jolie phrase qui allait tout à fait dans le sens des propos de M. Heizmann : « la sphère ne doit pas être en concurrence avec d'autres bâtiments qui lui seraient accolés dans le futur aménagement, si ceux-ci ne sont pas dans un même registre formel simple ». C'est vrai, on a fait très simple avec notre salle des fêtes. Une salle des fêtes qu'on appelle à cor et à cris depuis des années, pour avoir quelque chose enfin plus performant que nos deux salles communales. On a fait tellement simple que je me demande finalement s'il ne faut pas se contenter de notre salle communale du Petit-Lancy.

Je me pose la question suivante, est-ce que les Parisiens auraient posé un immeuble ? Je ne sais pas, à l'échelle cela doit faire un gratte-ciel quand même de 20 ou 30 étages, à 10 m. de la tour Eiffel, on aurait peut-être fait un trou dedans pour qu'on puisse voir en pieds. Est-ce que les Egyptiens auraient fait de même avec leurs pyramides ? Mais nous, nous faisons de même avec ce magnifique symbole le Palais de l'Equilibre, alors qu'il est tellement bien où il est, à Neuchâtel, au bord du lac, avec une grande visibilité, même de l'autre bout du lac, pour ceux qui l'ont vu, et qu'il est à l'endroit idéal.

Il y avait d'ailleurs à l'origine, et c'est ce qui est plus regrettable, une bonne proposition pour le faire venir à Genève. On avait parlé de la place des Nations, c'était une bonne idée au niveau de sa présence sur le territoire genevois, et les liens qui pouvaient y avoir avec les organisations internationales du quartier. On a parlé du

Séance extraordinaire du 29 août 2002

bord du lac bien évidemment. Mais finalement, Lancy a été préférée, et on fait tout pour arriver à l'amener.

Réfléchissons sérieusement aux besoins des Lancéens, à nos besoins prioritaires, votés il y a deux mois maintenant, qui sont complètement bafoués, uniquement dans le but de venir implanter cette « boule » à Lancy. J'aimerais dire à M. Baertschi, je ne pensais pas forcément en parler, mais puisqu'il a parlé d'une économie de 10-15 millions, que je sais qu'il n'est pas convaincu, et qu'il a repris des termes, mais je crois qu'il ne faudrait pas s'engager sur ce débat, sans que je sois obligé de faire une petite démonstration qui tenterait à prouver le contraire.

M. CHOBASZ : Il est vrai, M. Baertschi l'a rappelé tout à l'heure, que le Conseil administratif, dans le document qu'il vous a remis, vous a transmis toutes les informations qu'il possédait, a essayé de réunir toutes les informations utiles pour forger votre détermination mais que, lui-même, ne vous a pas fait part de sa propre détermination.

Alors, ce soir, au nom du Conseil administratif, je tiens à vous dire que nous souhaitons manifester notre enthousiasme pour l'implantation du Palais de l'Equilibre dans le quartier des Palettes. D'emblée, il convient de rappeler que ce projet fait suite à une motion acceptée en janvier dernier par votre Conseil.

Par ailleurs, lors du discours de Saint-Pierre, le Conseil d'Etat a manifesté la volonté de rapprocher les autorités et les administrations cantonale et communale de la population. Afin de donner suite à cette volonté, la Ville de Lancy a été choisie comme commune pilote et le quartier de Lancy-Sud retenu. A cet égard aussi, il est important de relever la synergie qui existe entre le projet dit de proximité et l'implantation du Palais de l'Equilibre. En effet, de notre point de vue, le projet de médiathèque, tel que conçu par la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette à Paris, contient les éléments permettant aussi aux habitants du quartier, quel que soit leur âge ou leur nationalité, de s'ouvrir au monde extérieur et assure une rencontre de diverses populations.

Le Conseil administratif est convaincu que le projet de proximité, ayant pour principal but de faciliter la vie quotidienne des habitants, voire de l'améliorer par des mesures concrètes, doit être retenu et pris en considération. Il a ainsi accepté d'entrer en matière et a désigné les membres d'un groupe de travail chargé de faire des propositions. Il a également multiplié les contacts avec les habitants des Palettes soit par l'intermédiaire du groupe de travail, par l'intermédiaire du Collectif, qui a notamment manifesté un besoin en locaux que nous n'avions pu satisfaire jusqu'ici.

Or, le projet qui vous est soumis ce soir permet non seulement de répondre aux besoins du Collectif, mais également de réaliser une grande partie des activités définies par votre Conseil en avril 2002 pour un centre socioculturel à Lancy-Sud. Parmi ces activités, une médiathèque citoyenne pourrait voir le jour avec un important soutien financier du Canton.

Il est vrai que cette éventualité empêche la réalisation de la partie hors sol de l'Escargot et, par voie de conséquence, de la salle des fêtes qui y était prévue. Néanmoins, le dossier qui vous a été remis par notre Conseil démontre la possibilité qui reste offerte de réaliser sur l'arrière de l'esplanade un bâtiment permettant de satisfaire ce besoin. Il vous appartiendra seul d'en décider.

Séance extraordinaire du 29 août 2002

Outre le caractère architectural et esthétique du Palais de l'Equilibre, que nul ne saurait contester, le Conseil administratif estime qu'il serait très dommageable pour la Commune de ne pas saisir l'occasion qui nous est ainsi offerte de doter le quartier des Palettes d'un bâtiment unique au monde et permettant de réaliser nos projets qui n'ont – depuis 1987 - que trop attendu. En effet, selon la planification qui vous sera présentée tout à l'heure, le remontage du Palais et son équipement intérieur pourraient être achevés pour le début de l'été 2004.

Concernant l'aspect financier, le Conseil administratif est persuadé que les Conseillers municipaux auront à cœur de tenir compte de la différence substantielle de coût entre le Palais de l'Equilibre et l'Escargot, en rappelant que ce dernier devrait être entièrement financé par la Commune, alors que le Palais de l'Equilibre pourra bénéficier d'un soutien financier non négligeable de la part de l'Etat.

Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif vous encourage chaleureusement à saisir la chance qui se présente à nous et à accepter le principe de l'implantation de ce magnifique ouvrage à Lancy. Les Lancéennes et les Lancéens nous en sauront gré.

A titre personnel, je souhaite dire ce soir que nous sommes appelés à prendre un vote de principe. Principe sur quoi ? Principe sur l'implantation d'un bâtiment, bâtiment que nous attendons depuis 1987. Celles et ceux qui, depuis longtemps, participent ou suivent les débats du Conseil municipal savent toutes les difficultés rencontrées pour mener à terme ce projet. Si, à titre personnel, je me suis finalement rallié à ce projet, c'est parce que j'ai la conviction que, sans un partenaire, nous ne réaliserons jamais l'objectif que nous nous sommes fixé. Depuis 15 ans, nous discutons. Depuis 15 ans, les projets ont évolué. Depuis 15 ans, nous devons faire face ponctuellement à des difficultés financières, qui nous ont empêché de réaliser ce grand projet.

C'est vrai que nous pouvons encore discuter. C'est vrai que nous avons encore le temps d'examiner cela à la prochaine législature. Mais, je doute que ce retard soit un élément pertinent pour le développement du quartier des Palettes. Je trouve que le Conseil d'Etat ou l'Etat de Genève, dans son ensemble, a le mérite de nous offrir une possibilité, qui nous permet d'avancer dans ce dossier. Dans ce sens-là, je trouve que c'est une occasion unique de faire bouger un projet qui, je sais, tient à cœur à beaucoup d'entre vous.

Il est vrai que, seul, on peut tout décider. Mais, seul aussi, on est souvent appelé à reculer parce que les grands projets font peur. Et là, nous avons l'opportunité de trouver un partenaire qui nous permettrait de mener à bien ce projet. Dans ce sens-là, compte tenu du fait que ça nous permet d'envisager une concrétisation beaucoup plus rapide que si nous continuons de discuter jusqu'à la fin de la législature et la législature suivante, je vous invite à accepter le principe de l'implantation du Palais de l'Equilibre.

M. LANCE : Juste une précision, le vote de principe porte sur l'implantation de deux bâtiments, mais pas que d'un seul bâtiment. Donc, c'est le Palais de l'Equilibre et la salle des fêtes.

M. CAVALERI : D'abord, M. le Président, je vous demande de me pardonner si je vais être un peu long. Comme avait dit un illustre écrivain, je suis navré, mais je n'ai pas réussi à faire plus court, je n'avais pas le temps.

Séance extraordinaire du 29 août 2002

Je commencerai par vous lire une petite fable, d'un certain R.-A. Lafferty, dont je n'ai pas trouvé la trace dans le Petit Robert 2, mais j'avais son texte.

Un marchand de voitures d'occasion annonça sa vente la plus sensationnelle :

- Tout pour rien ! Je m'en vais. Prenez les papiers, montez dedans et partez ! Neuf
- bagnoles neuves et trente en partait état. Le tout pour rien !
- Vous nous prenez pour des fous demandèrent les gens ? Il y a un truc.
- Il mit les papiers de chacune des voitures sur le sol et posa une brique dessus. Il choisit la plus vieille voiture du parking et partit à son volant, pour toujours.
- Tout pour rien ! répéta-t-il en démarrant. Prenez les papiers et partez avec les bagnoles.

Les voitures sont toujours là. Vous croyez que les gens sont assez fous pour gober un truc aussi louche ?

Le groupe Socialiste, tout en comprenant les réticences, voire les oppositions catégoriques de certains de nos collègues du Conseil municipal, se prononcera en faveur de l'implantation du Palais de l'Equilibre à Lancy avec son contenu et ses projets d'annexes.

Il est des moments où il faut saisir certaines occasions, même si elles se présentent de manière atypique, voire en marge de nos repères habituels.

Notre projet de centre socioculturel aux Palettes va bientôt fêter ses trois lustres et demi, l'herbe du terre-plein de l'Escargot subir sa 25^{ème} tonte, la voie du tram s'infléchit en un nouveau zigzag et, comme la soeur Anne du conte, nous ne voyons toujours rien venir. Comme le dit le proverbe : « il y a loin de la coupe aux lèvres ». Nous avons, quand je dis nous, je parle surtout pour les derniers dinosaures qui ont connu tous les rebondissements et enlisements de ce pourtant magnifique projet, beaucoup fantasmé sur notre Escargot, beaucoup rêvé, exploré beaucoup de pistes, beaucoup tergiversé, beaucoup louvoyé, bref nous avons dépensé beaucoup de forces, malheureusement en vain jusqu'à ce jour.

Cela ne signifie pas que nous ayons mal travaillé. Tout ce que nous avons accompli jusqu'ici pour faire avancer ce projet, nous l'avons fait de notre mieux et nous n'avons pas à en rougir. Souvent, en politique, les aléas de la conjoncture économique, les divers obstacles politiques ou administratifs, l'évolution en dent de scie de nos capacités financières, tout cela ralenti, suspend, voire bloque les meilleures intentions. En un sens c'est regrettable, mais on peut aussi raisonner positivement en se disant que tout ce qui est arrivé durant ces trois lustres n'est pas forcément négatif. Le propre de l'homme en général, des hommes et femmes politiques en particulier, c'est de savoir s'adapter aux circonstances.

Et voici justement qu'une occasion inattendue se présente, émanant de notre gouvernement cantonal et ouvrant des perspectives nouvelles, en partie différentes de notre approche communale antérieure. Il est donc normal que nous nous sentions quelque peu déstabilisés, que nous ayons comme la sensation que nos autorités cantonales nous forcent la main, ou pire, qu'elles exercent une mainmise intolérable sur notre autonomie communale.

Le groupe Socialiste respecte ceux qui expriment de tels sentiments, et qui plus est de manière passionnée. Il les remercie même, car ils ont contribué à enrichir nos débats.

Séance extraordinaire du 29 août 2002

Néanmoins, ils n'ont pas réussi à nous convaincre que l'offre de la délégation du Conseil d'Etat serait pour nous une mauvaise opération. Ayons à la fois l'humilité et l'ouverture d'esprit nécessaires à la réalisation de notre centre socioculturel des Palettes.

Bien sûr, nous ne serons pas les seuls maîtres de l'opération. Il nous faudra négocier pied à pied l'avancement du projet, peut-être même marchander nos engagements financiers. Nous sommes conscients que tout cela ne sera pas simple, mais est-ce une raison suffisante pour nous replier en un refus frileux de la proposition de nos autorités cantonales ?

Nous n'entrerons pas ce soir dans le débat autour du coût effectif du projet proposé, si ce n'est pour prendre le pari que le rapport qualité-prix du projet complet, adjonctions communales comprises, sera plus intéressant avec le partenariat commune-canton que si nous réalisions seuls notre centre communal.

Permettez-moi, avant de conclure, d'exprimer quelques réflexions personnelles, qui n'engagent pas forcément tout mon groupe, à propos du thème "tarte à la crème" qui se décline sur le slogan creux de « il faut demander aux gens ce qu'ils veulent ».

Afin de relativiser cette noble intention, je vous donnerai quelques contre-exemples qui dessinent une constante dans l'approche des groupes humains. En premier lieu, je citerai l'expérience de notre Commission sociale à propos justement des demandes de locaux associatifs aux Palettes. Après des mois de palabres, d'échanges de courrier, d'auditions en commission et j'en passe, on ne sait toujours pas ce que nos interlocuteurs associatifs veulent vraiment : la moitié du CASS ? Le local de l'ancienne oisellerie ? Des containers provisoires ? Un étage de l'Escargot ? Bien malin celui qui saurait définir clairement les souhaits exprimés par nos communiers !

Deuxième exemple, la séance de mardi soir : elle a montré de manière caricaturale combien il est difficile à un groupement de quartier, fut-il constitué de gens compétents et motivés, d'avancer des propositions concrètes à partir de rien. Aussi bien les leaders du collectif que les sympathiques ados du fond de la salle se sont montrés très empruntés au moment de préciser concrètement ce qu'ils voulaient vraiment. Ce que nous savons, c'est qu'ils veulent enfin quelque chose, et ce quelque chose ce sont les autorités communales et cantonales qui doivent le proposer, tout en gardant largement ouverte la porte à la concertation au cours de l'élaboration et de la réalisation du projet.

Les ados nous l'ont exprimé de façon lapidaire mais claire : à la personne qui se plaignait de les voir groupés devant son allée, voire de semer la terreur dans le quartier, ils ont répondu : « On reste là parce qu'on n'a pas d'autre endroit où aller ». Et pourquoi cet endroit ne serait-il pas un café associatif dans le Palais de l'Equilibre ? Si nous prenions leurs propos à la lettre, en appliquant le principe « demandons aux gens ce qu'ils veulent », nous pourrions nous contenter de remettre en état les panneaux de basket ! Et que leur offririons-nous pour les longues et nombreuses soirées pluvieuses de nos hivers interminables ?

Le dernier exemple, je le puise dans mon expérience de trois décennies dans l'enseignement public au service de nos ados et jeunes adultes. Si je m'étais contenté d'attendre qu'ils me disent ce qu'ils voulaient lire et étudier dans mes cours, j'aurais passé les 3/4 de l'année scolaire à établir un semblant de programme et personne

Séance extraordinaire du 29 août 2002

n'aurait jamais mis le nez dans la Divine Comédie ou dans un roman de Marguerite Duras. C'est donc moi qui devait prendre l'initiative de leur faire "habiter" ces textes, mais au bout du compte, ce sont bien eux qui ont vécu une expérience enrichissante qui a contribué à former leur sens critique, à déterminer leurs préférences, et cela en toute autonomie. Très rarement, au bout du compte, j'ai dû constater de profonde déception quant au travail mené ensemble et encore plus rarement il m'a été reproché d'avoir perdu du temps avec des choses sans intérêt pour eux.

Sur un plan plus général, je citerai les structures de dialogue en vigueur dans certaines écoles secondaires : les réalisations concrètes émanant de ces commissions, d'ailleurs difficiles à maintenir en vie, vont rarement au delà de l'installation de distributeurs de préservatifs dans les toilettes ou à l'offre d'un menu fourchette verte à la cafétéria.

Voilà, pourquoi je pense, et le groupe Socialiste avec moi, qu'il est temps de passer aux actions concrètes. Au delà de toutes les réticences par rapport à une procédure inhabituelle, au delà des incertitudes suscitées par un projet encore incomplet et en devenir, il faut prendre nos responsabilités et nos risques. N'oublions pas que nous ne les prenons pas seuls, du moment que le Canton les prend avec nous. On peut certes nourrir quelque méfiance quant au soutien durable que pourra nous garantir notre gouvernement cantonal, mais il faut aussi laisser parler les expériences passées. Par exemple, l'Etat n'a-t-il pas fini par nous accorder la subvention que nous demandions pour le CASS des Palettes ?

Pouvons-nous imaginer que, dans l'évolution de ce magnifique projet, nos Autorités cantonales décident un jour de nous en faire assumer l'essentiel des dépenses ? Pour ma part, je ne me lancerai pas dans ce procès d'intention qui mettrait en doute l'honnêteté et le sens des responsabilités de nos ministres. Ils nous proposent un pari sur l'avenir de notre commune. Comme tout pari, il comporte un risque, mais le groupe Socialiste pense qu'un risque partagé avec un partenaire de la qualité des Autorités cantonales mérite d'être couru.

Si nous décidons ce soir d'offrir à notre population et à celle du Canton ce magnifique outil de convivialité et d'ouverture sur notre monde proche et lointain, nos jeunes basketteurs occasionnels et le Collectif des Palettes auront, dans un délai assez proche, les lieux de rencontre et d'activités qu'ils pourraient attendre encore bien longtemps si une majorité de notre conseil émettait un préavis de repli frileux.

C'est dans cet esprit que notre groupe approuvera chaleureusement le projet qui nous est proposé ce soir.

Mme BOUNOUS : Les réflexions de M. Cavaleri, de M. Chobaz, provoquent en moi la crainte de ne pas voir naître le centre socioculturel souhaité. Néanmoins, je suis perplexe et pleine de doutes. Ce fameux Palais est en effet un très bel objet. Le projet de la médiathèque est très alléchant, mais je le crains très élitiste. L'adjonction de bâtiment pour nous faire taire et pour prouver que tout le monde peut être satisfait me semble avoir été brièvement étudiée, afin de nous forcer la main, et obtenir notre accord envers et contre tous.

Refuser, nous risquons d'être traités d'ignares et de rétrogrades. Accepter, l'avenir risque fort de nous le faire payer très cher en cas d'erreur. Une question se pose : ne sommes-nous pas en train de céder à un certain snobisme culturel ? Je ne suis pas

Séance extraordinaire du 29 août 2002

parvenue à prendre une décision honnête et acceptable à mes yeux. Le temps et certaines informations me manquent, et c'est pour cette raison que je m'abstiendrai.

M. ERETZIAN : Ce soir, vous m'excuserez, mais je ne comprends plus. Nous avons deux élus de Lancy, nous dirions des élus de Neuchâtel. Vous défendez Neuchâtel, vous êtes des élus de Lancy, vous m'excuserez, mais un plaidoyer pour eux, je pense qu'ils n'en ont pas besoin.

Maintenant concernant le Cern, si vous lisiez autre chose que la Tribune de Genève, qui est un excellent journal, mais qui n'a peut-être pas toutes les informations. L'information concernant le Cern est aussi adressée à la Confédération et a été publiée dans l'Express et l'Impartial. Toutes ces informations sont publiques, donc le Conseil administratif et l'Etat de Genève ne nous ont rien caché.

Chers concitoyens, sachez que M. Cavaleri nous a vraiment reflété la vérité. C'est vraiment ce que je pense, au mot près concernant l'associatif et de l'idée projetée. Maintenant, M. Pasquier, avant de rendre hommage à M. Titeuf avec une motion, peut-être que vous ignorez que Michel Simon, star du 7^{ème} art, repose en nos terres et que Lancy n'a encore rien fait pour lui.

M. DUBATH : Peut-être que je n'ai pas tout compris, mais les choses ont été suffisamment floues pour que ça arrive. On a essayé de m'expliquer que le coût du Palais de l'Equilibre revenait moins cher que le coût de l'Escargot. Je n'ai pas compris si ce coût comprenait les annexes, en l'occurrence, la salle communale.

M. FOLLMY : Oui, M. Dubath, je vais essayer de répondre. En fait, l'Escargot est estimé entre 30 et 35 millions de francs, dans son ensemble. Le projet qui vous est présenté ce soir, le Palais de l'Equilibre et ses annexes, on peut l'estimer de la manière suivante.

Les sous-sols qui resteraient identiques par rapport à ceux qui étaient proposés pour l'Escargot, peuvent être évalués à peu près à 10 millions de francs. A cela, s'ajoute le Palais lui-même, avec la participation de la Commune, qui serait de l'ordre de 1/3 par rapport à l'investissement prévu; l'investissement prévu est de l'ordre de 10,5 millions de francs, donc le 1/3 c'est 3,5 millions, cela nous amène à 13,5 millions. Il faut ensuite rajouter la salle des fêtes, qui est à côté, et je l'estime à 7 millions, donc on arriverait au total à 20 millions. C'est vraiment une estimation très grossière.

C'est clair que le reste, soit la différence, est pris en charge par l'Etat, qui lui, amènerait à 7 millions minimum.

M. LORENZINI : Je suis navré de devoir donner quelques analyses différentes que mon propre Conseiller administratif. J'ai également fait le petit calcul que M. Föllmi nous a communiqué, et je vais vous l'expliquer en quelques mots.

Les fondations entre l'Escargot et la « boule » sont identiques. Le cube, donc le volume, en architecture, pour estimer des prix à ce stade-là, c'est comme cela qu'on procède, qu'occupe le sous-sol du projet de l'Escargot, oscille entre le 1/3 et la moitié du volume. L'Escargot étant estimé entre 30 et 35 millions, on est donc entre 10 à 15 millions. Cela est pour l'Escargot, mais c'est également pour la « boule », soit le Palais de l'Equilibre en français.

Séance extraordinaire du 29 août 2002

Concernant la zone hors sol, dans l'Escargot, on peut distinguer cette zone hors sol en deux volumes. Premier grand volume central, la salle communale qui est largement plus grande, plus haute, qui offre plus de possibilités de par sa scène et sa hauteur, qui elle, a toutes les annexes nécessaires, vestiaires, dégagements, cuisine, ce qui n'est pas le cas de l'autre, pour 10 millions. Evidemment, on propose quelque chose à 7 millions, mais ce n'est pas comparable. Si on veut quelque chose de comparable, il faudrait faire une salle qui réponde à nos besoins, et ne pas faire une salle qui ne soit pas plus grande que celle du Petit-Lancy, parce qu'on en a déjà une, cela ne sert à rien d'en faire une deuxième. Donc, il ne faudrait pas rajouter les 5 à 7 millions annoncés, mais bien 10 millions.

Pour le moment, les jeux sont totalement égaux. Ensuite, dans l'Escargot, nous avons les annexes, soit la bibliothèque, la médiathèque communale, la ludothèque, toute une partie de locaux d'accueil étaient dévolues à la Maison de la Danse, ainsi qu'une grande zone centrale d'entrée. Il y en a à peu près également pour une dizaine de millions. Nous arrivons donc bien, d'un côté, aux 30 millions, et de l'autre côté, on peut en effet dire qu'il y a une légère moins-value, car pour poser la « boule » dessus, il faut rajouter, il y a eu 9 il y a un mois, 10,5 ce soir, avant-hier c'était 13, on pourra toujours transiger, entre 3 à 4,5 millions.

Le différentiel étant de l'ordre de 3 à 4 millions. Par contre, on ne parle pas du tout de toute la problématique des honoraires déjà investis qui sont en pure perte, en perte partielle puisqu'on va reprendre le sous-sol. On ne parle pas du tout de la problématique de l'entretien, qui là, je peux vous l'assurer, aura tôt fait de rattraper le coût global de l'immeuble de l'Escargot. On multiplie les ouvrages, on multiplie les façades, on multiplie les problèmes liés à l'entretien; de plus, on réutilise des bâtiments éphémères en bois, avec tous les problèmes que l'on connaît liés à l'entretien de ce noble matériau.

M. SPINUCCI : On a touché un point extrêmement important sur lequel j'aimerais donner des précisions, c'est celui de la durabilité.

J'ai demandé un rapport détaillé qui nous éclairera sur ce problème de la durabilité. Le bois utilisé pour réaliser le claustra à lamelles extérieur est le douglas qui est parent du mélèze connu pour sa très haute résistance aux intempéries. Certains ouvrages réalisés avec l'une ou l'autre de ces essences existent depuis plus de 7 siècles. Tous les assemblages, qui sont souvent sensibles lorsqu'ils sont exposés aux intempéries, sont protégés de ces dernières, car les fixations sont réalisées depuis l'intérieur.

Les planificateurs généraux veulent éviter que le Palais de l'Equilibre prenne une couleur grise, peu souhaitable en zone urbaine. C'est pourquoi, nous préconisons la mise en place de 3 couches sur toutes les faces du claustra, d'un produit anti-bleu secondaire, et un aqua-stop légèrement teinté, couleur mélèze, pour filtrer les rayons UV.

Dans le cas de l'exposition nationale 02, une seule couche de ce produit a été appliquée, ceci pour des raisons budgétaires. Ce produit résistera entre 5 et 7 ans sur les faces exposées au Sud et Ouest. Si l'on veut conserver la couleur flammée du douglas, il faudra repasser une couche d'entretien après ce délai. Ce travail est facilement réalisable, car toutes les lames restent accessibles.

Séance extraordinaire du 29 août 2002

Les lames supérieures de grandes largeurs sont très exposées. Pour cette raison, elles seront recouvertes d'un glaçage. Dans la réponse du Conseil administratif à la motion Radicale, il y a un document qui donne l'estimation du coût d'un éventuel entretien de l'immeuble. Ce coût a été estimé, uniquement pour la mise en place de divers produits à Fr. 60'000.--, auxquels, nous avons rajouté Fr. 60'000.-- pour d'éventuelles locations de nacelles, ou échafaudages. Nous sommes donc aux alentours de Fr. 120'000.--, tous les 10 ans, qui seront partagés en deux puisque le Conseil d'Etat prendra au moins le 50 % des frais d'entretien à sa charge.

M. LANCE : Je passe la parole à M. Augsburger qui porte un magnifique tee-shirt du Palais de l'Equilibre.

M. AUGSBURGER : En présentant cette motion au mois de janvier dernier, au nom du groupe Radical, je ne pensais vraiment pas déclencher une telle foule de propos durant les mois qui ont précédé cette séance.

Il est certain que, depuis le mois de janvier, ce projet a subi une grande évolution et, qu'aujourd'hui, nous devons parler de complémentarité et de partenariat avec l'Etat de Genève.

Cette évolution me réconforte et me séduit car elle va offrir une immense ouverture pluriculturelle dans un quartier où nous manquons de lieu de rencontre, de détente et de dialogue.

Je suis persuadé que les autorités lancéennes et cantonales mettront tout en oeuvre pour que ce palais soit des plus attrayants et que les multiples activités qui y seront proposées séduiront tous nos citoyens, lancéens, genevois et multinationaux.

La séance de la commission des écoles, culture et loisirs du 6 août dernier nous confirme qu'une étude doit être poursuivie pour que toutes les activités soient intégrées à l'intérieur ou autour du Palais de l'équilibre, avec un parking de proximité.

Ne nous refermons pas sur nous-mêmes, cet édifice apportera à notre commune de nombreuses retombées culturelles qui, je l'espère, dépasseront nos frontières lancéennes.

Je vous invite donc, au nom du groupe radical, à voter OUI du coeur à ce magnifique projet.

M. FAVRE : Il est évident qu'une majorité de gens est d'accord que Lancy doit réaliser une salle communale et des locaux pour les collectifs. C'est la seule chose pour laquelle tout le monde s'accorde.

Pour ce faire, nous avons deux projets de grande qualité. Un projet avec la « boule », une salle communale par contre nettement inférieure à celle qui est proposée dans l'Escargot. Par contre, la grande différence de ces deux projets, c'est qu'un a fait l'objet d'un plan localisé de quartier, qui a traversé tous les filtres de l'Etat. C'est un bâtiment de qualité, qui s'intègre excellemment dans le bâti, qui ne heurte pas l'environnement, qui permettrait de réaliser les desiderata qui ont été votés d'après le programme dans un délai rapide.

Séance extraordinaire du 29 août 2002

Par contre, la « boule », son avantage est la qualité architecturale, la salle communale est de qualité largement discutable. Par contre, aucune garantie quant à la voir réaliser. Se passer d'un plan localisé de quartier, c'est vraiment quelque chose auquel on ne peut pas souscrire. Le plan localisé de quartier entre autre définit les volumes, les hauteurs et également le respect des droits des citoyens, des droits démocratiques. Je crois que, dans un périmètre aussi sensible, se passer de ce document, c'est quelque chose qu'on ne peut pas accepter.

Vous nous demandez de trancher pour un projet, ce n'est pas possible. Un projet est réalisable et peut se faire, l'autre est plein d'interrogations. Demander une dérogation pour une hauteur de 6 m. signifie que n'importe quel habitant du quartier, et ils sont nombreux, peut faire un recours, ce qui bloquerait le projet, et ce recours je doute qu'il échoue. Je ne vois pas comment on peut défendre une telle dérogation sans plan localisé de quartier lorsqu'on voit, d'après la pratique, déplacer dans un plan localisé de quartier de 50 cm. est la norme respectée par le Tribunal Fédéral. Je vous signale que dernièrement, lors de la dernière séance au mois de juin, vous avez voté un plan localisé de quartier pour un petit immeuble au Petit-Lancy, de 6 ou 10 logements sans importance, et pour un projet d'envergure, tout le monde l'a dit, cantonal, fédéral, on se passe de cet objet, je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas qu'on se pose systématiquement, qu'on soit des « Neinsager », qu'on ne veuille pas, il faut comparer des choses qui sont comparables. Il y a un objet qui peut se réaliser, un autre qui ne peut pas.

Je pense qu'il faut reprendre votre bâton de pèlerin, il faut venir avec des garanties, les promesses que vous nous tenez, qui ne sont que verbales, la possibilité de construire et la salle communale et la « boule », à ce moment-là, on pourra trancher en toute connaissance de cause, et choisir entre les deux projets, qui je le répète, sont de qualité. Il ne s'agit pas de critiquer ni de dénigrer un projet par rapport à l'autre, on veut être constructif, mais on veut des garanties, parce que ces locaux pour le collectif, on les veut.

Actuellement, si le vote est positif cela veut dire qu'on efface l'Escargot, on efface le plan localisé de quartier, on n'a plus rien, on n'a plus aucun droit, on ne peut rien construire dessus. Je vous signale que c'est une zone de développement, d'après la loi, je ne sais pas par quel miracle, à Genève, on peut surseoir aux lois, il faudra m'expliquer. Je pense qu'il y a certains promoteurs à qui cela va donner des idées, qui ont des peines énormes à faire passer des plans localisés de quartier dans des délais normaux. Quand on va leur dire que la Ville de Lancy peut obtenir, par le bon vouloir du Conseil d'Etat, une dérogation de 6 m. de haut, et la construction d'un bâtiment d'environ 1000 m² dans un périmètre de 3^{ème} zone de développement, je crois que cela va donner des idées à certains, et les demandes de dérogations vont fleurir pour les demandes de plans localisés de quartier pour les constructions. Vous avez imploré l'urgence, je pense que les promoteurs vont quand même implorer l'urgence, vu la crise du logement qu'on vit actuellement à Genève.

Mme SOLIOZ : Personnellement, je crois que tout a été dit ce soir, je crois qu'on a fait le tour du débat. En fait, j'aurais vraiment aimé être convaincue. Je crois que chacun d'entre nous dans ce Conseil municipal, quant on a vu le projet et même quand on a lu la motion, on s'est dit, ce serait génial. Ce serait génial de pouvoir mettre quelque chose comme ça à Lancy, c'est le rêve, on est là, on est au Conseil municipal, on se dit grâce à nous, il aurait un objet comme cela qui pourrait être à Lancy.

Séance extraordinaire du 29 août 2002

J'aurais vraiment voulu être convaincue, et personnellement, je pense que pour un investissement à plus ou moins long terme de 20 millions, on a meilleur temps d'être convaincu. En l'occurrence, je ne le suis pas. Franchement, je me sens très mal à l'aise de voter quelque chose, pour lequel, je ne suis pas convaincue.

En effet, je ne suis pas convaincue pour les aspects financiers. Je ne sais pas s'ils vous ont convaincus ce soir, mais honnêtement, je crois qu'il n'y a personne entre nous qui est au clair sur les aspects financiers de ce projet-là. On va voter, ce n'est pas grave, il y a des gens qui sont convaincus. Il y a certaines personnes qui sont convaincues de la durabilité de l'objet, on nous a dit que c'était un objet éphémère. En l'occurrence, M. Cramer nous a gentiment indiqué, dans une lettre, que tout était éphémère, même nous-mêmes, donc l'objet a de fortes chances d'être éphémère. C'est quand même un objet à 20 millions, pour un objet qui est éphémère. Enfin, si je regarde le quartier, c'est un quartier, pour lequel, cela fait seulement 4 ans que je suis là, mais cela fait 4 ans qu'on essaie de se battre pour faire des choses dans ce quartier. C'est clair, cela n'a pas beaucoup avancé, on est tous d'accord.

Maintenant, est-ce que le quartier est vraiment le lieu idéal pour un objet tel que celui-ci ? On peut quand même en douter. Je ne parlerai pas d'élitisme parce que c'est quand même un peu violent, si des gens ressentent qu'un tel objet, positionné dans le quartier, peut avoir des conséquences telles qu'on les a décrites ce soir, on doit aussi en tenir compte. Enfin, et c'est peut-être le point le plus important, je pense que c'est le seul sur lequel on doit se positionner ce soir, entre tous les éléments à côté : est-ce qu'on croit en une médiathèque cantonale dans un quartier comme ça ? Je crois que c'est la question. En dehors des considérations de rayonnement cantonal, de rayonnement fédéral ou de rayonnement mondial, auquel finalement, les habitants de Lancy, et moi la première, ça m'est un peu égal dans ce quartier-là, je dis, il y a un moment donné où il faut qu'on se pose la question si la médiathèque cantonale va répondre aux besoins de ce quartier et aux besoins de Lancy.

Maintenant, s'il y a des personnes qui répondent oui et qui y croient, je dis tant mieux, je ne vais pas leur dire, vous avez tort, votez oui. Votez si vous croyez qu'une médiathèque cantonale va amener des jeunes à aller dans ce bâtiment, et à passer leurs soirées, plutôt que de traîner dehors, alors faites-le, votez. Personnellement, je n'y crois pas, et malheureusement, vous ne m'avez pas convaincue. Si aujourd'hui, j'étais convaincue de cela, je voterais, mais je ne le suis pas. Malheureusement, je voterai non pour ce projet, simplement parce que c'est 20 millions, et que je ne suis pas convaincue.

Mme BOUNOUS : Je voulais juste répondre à Mme Solioz qui n'a pas l'air d'avoir compris ce que j'ai dit. Quand j'ai parlé d'élitisme, c'est de la médiathèque dont je parlais, pas du tout du Palais de l'Equilibre.

Mme JELK-PEILA : Concernant le groupe Alliance de Gauche, nous ne nous sommes pas déterminés de manière définitive et totale. Par contre, nous avons essayé d'aligner les plus et les moins des projets qui étaient soumis, et pour nous, une chose paraît indispensable et essentielle, c'est que quelque chose, à cet endroit-là, bouge, que quelque chose démarre, que soit commencée une construction ou qui puisse permettre de recevoir ou de réunir à certains moments les habitants, de proposer quelque chose dans ce quartier.

Séance extraordinaire du 29 août 2002

Je réagis très fortement finalement à cette manière de dire, est-ce qu'on a besoin de mettre le Palais de l'Equilibre là au milieu, je crois que les Palettes méritent un beau bâtiment. L'important c'est ce qu'on va y faire, c'est ce qui va figurer à l'intérieur, c'est l'usage qu'on en fera, c'est la manière dont on déterminera ce que va être cette médiathèque.

Si j'ai bien lu les documents, cette médiathèque se veut citoyenne, et se veut être mobile, c'est-à-dire, se veut être quelque chose qui puisse être appelé à être à évoluer. Je crois que s'il est un projet qui à mon point de vue est élitaire, c'est bien celui de la Maison de la Danse, parce que pour moi la danse, ce n'est pas forcément mon truc, et je crois qu'il y a beaucoup de gens, qui, pour des raisons d'âge, pour des raisons de physique, pour des raisons différentes, ne sont pas particulièrement intéressés par la danse, je pense qu'une médiathèque peut beaucoup mieux réunir des gens dans des espaces plus petits de manière différente, qu'une Maison de la Danse.

C'est vrai que, dans les deux projets, il y a un côté élitaire, il y a un côté qui ne répond pas réellement aux besoins des gens, mais je réagis aussi quand j'entends dire que finalement, il faut que tout le monde y trouve sa place, les jeunes, les adolescents, les moins jeunes, les étrangers. Je tiens juste à rappeler que, dans cet hémicycle, quand il s'est agi de parler du droit des étrangers, la parole a été coupée, on n'a pas voulu entrer en matière parce qu'on n'en avait pas grand chose à faire. A l'approche des élections maintenant, chacun se tourne vers le public, en disant, nous pensons aux étrangers, nous pensons aux jeunes, etc., je crois que nous sommes tous préoccupés par cela, nous sommes préoccupés que les associations est un lieu, j'ai été sensible aux arguments de M. Favre.

J'aimerais qu'on me réponde maintenant, est-ce que si on votait le Palais de l'Equilibre, et que pour une raison ou une autre, cela ne se faisait pas, on enlèverait, comme vous l'avez sous-entendu, toute possibilité à autre chose de prendre la place. On ne peut pas dire quelque chose comme cela, sans pouvoir donner des arguments vraiment précis, parce qu'on ne peut pas se déterminer de cette manière-là. Vous avez laissé planer une menace, c'est si vous ne votez pas le Palais de l'Equilibre, on n'aura rien du tout, et pour cela, je crois qu'il faut des explications à ce niveau-là. Je demande au Conseil administratif de bien vouloir répondre.

M. SPINUCCI : Je répondrai d'abord à M. Favre, qui doit reconnaître le document que j'ai en mains, qui date de juin 2002. D'accord, plan localisé de quartier pour mettre en place la sphère, vous permettez je l'appelle la sphère et non pas la « boule ». Que penser des propos de M. Favre quand il propose que la sphère soit posée de l'autre côté de la route de St-Julien, c'est le premier point. Le deuxième point, c'est également en troisième zone d'expansion. Le troisième point, il faut aussi un plan localisé de quartier, et le Palais est démonté au mois d'octobre. Vous avez les capacités de faire établir, accepter, avec toutes les procédures qu'on connaît, un plan localisé de quartier, alors, M. Favre, l'hypocrisie a une limite.

M. FAVRE : Sur la question du délai, je suis d'accord que le plan localisé de quartier, c'est 2 ans, c'est une procédure qui est lourde. Le Palais est démonté fin octobre, il peut être stocké. J'ose vous rappeler que l'Expo 02, qui devait avoir lieu en 01 et 00, Berne ne s'est pas offusquée, elle l'a quand même faite, évidemment c'est à Berne, ça va plus lentement, etc., mais elle a eu lieu, je crois que les gens sont contents. Je crois que le résultat, ce n'est pas une question de temps, 2 ans ce n'est rien dans la durée d'une vie, la preuve, la Confédération a attendu 2 ans pour avoir son exposition,

Séance extraordinaire du 29 août 2002

on l'a eue. Votre « boule » est à l'exposition, elle a été honorée, tout le monde l'a trouvée géniale, donc cela parle en votre faveur. Attendre 2 ans, je ne pense pas que ce soit un drame, je pense que l'urgence n'est pas le problème. Le problème c'est de nous prouver que cela peut se faire.

M. GUILLERMIN : Je tiens à préciser que mon vote négatif n'est pas guidé par une réaction anti-radical ou anti-bois primaire, ce qui revient presque au même dans le contexte des projets actuels ! Mes réticences sont d'ordre technologique et économique.

Je ne suis pas convaincu que l'on puisse raisonnablement assurer la pérennité ou durabilité d'un ouvrage conçu pour un temps éphémère sans des adaptations considérables et des frais d'entretien extrêmement coûteux, non maîtrisables en l'état actuel.

Seule la structure porteuse, largement dimensionnée, il faut bien vendre des mètres cubes, me paraît apte à subir les outrages du temps.

M. LORENZINI : Je crois que le problème c'est qu'on essaie de faire croire à tout le monde qu'il faut une dynamique, et que cette dynamique va être donnée par le Palais de l'Equilibre. J'ai même entendu dire des choses aberrantes au point de dire que la « boule » pourrait être posée au mois de juin, ce qui est vraiment plus que risible.

J'aimerais vous dire une chose, ce n'est pas en ne faisant pas de plan localisé de quartier qu'on va gagner un jour. Pour une simple et bonne raison, c'est que l'Escargot, il a déjà un plan localisé de quartier. De toute façon, on part au même point. On ne fera pas de plan localisé de quartier, et bien, on fera une autorisation de construire, et comme tout le monde sait qu'à Genève, les autorisations de construire se donnent en 2 jours, peut-être qu'on arrivera à la poser au mois de juin.

Je crois que les deux projets sont au même point. Ils sont au même point, parce que, soit on accepte le Palais de l'Equilibre tel qu'il est aujourd'hui, on ne touche rien, donc on accepte toutes ses incohérences, comme l'a dit M. Cavaleri, il faut dire aux habitants ce qu'on leur donne, alors on leur donnera des locaux en sous-sol, pour les jeunes c'est très bien, les autres apprécieront. On fait cela comme c'est là, comme c'est fait dans le document, avec un mois d'étude, alors que l'autre projet on l'a étudié pendant 15 ans, et puis on démarre, on essaie de finir 3 mois plus tôt que l'autre, soit on l'étudie de manière correcte pour améliorer tout ce qui a besoin d'être amélioré, et tout ce qui a besoin d'être étudié. Il faut voir que des salles communales étudiées en un mois, parce que c'est ce qui a été fait, voire moins, ce n'est pas une étude, donc il faut la faire. Donc, si on part du principe qu'on doit étudier ce projet pour qu'il tienne la route, les deux projets ont le même parcours à faire.

Des études, une autorisation de construire, des soumissions, des travaux de gros œuvre, 2 à 3 mois à gagner parce qu'on va construire une structure en bois qui est déjà démontée, qui est déjà faite, pas plus, parce qu'il faudra de toute façon l'équiper, plus l'adapter complètement pour qu'elle soit durable. Il ne faut pas essayer de faire croire aux gens qu'il y a une dynamique, et que dans 6 mois, ils auront quelque chose là-bas, alors que, si on décide d'avancer dans notre projet de l'Escargot, ce sera dans 10 ans, c'est un vrai mensonge.

Séance extraordinaire du 29 août 2002

Alors, soit vous mettez les quatre pieds contre le mur, tous ceux qui sont pour le Palais de l'Equilibre si jamais le Palais de l'Equilibre ne se réalisait pas à Lancy, alors, en effet, on n'aura jamais rien, soit tout le monde y met une bonne volonté, une fois pour toutes. Je vous rappelle quand même que le projet qui a été enterré depuis des années pour des questions financières, au moment où il a redémarré, c'est quand même très récent, a été stoppé par la motion qui a demandé à étudier autre chose, qui nous a complètement figés sur cette discussion depuis 6 mois, il faut le dire, il y avait quand même un mouvement qui était reparti pour avancer dans l'Escargot. Tout le monde disait qu'il fallait faire quelque chose là-bas, et que, maintenant que les finances étaient de nouveau saines, il fallait y aller. Il faut arrêter de faire croire aux gens qu'il y a un projet qui va relancer, et que, si on ne fait pas le Palais de l'Equilibre, il n'y aura rien du tout.

M. JAQUET : Je ne suis pas architecte comme M. Lorenzini, donc pas compétent sur les plans technique et financier. J'aimerais rappeler que la Commission de ce Conseil, qui a eu tout le temps nécessaire, les compétences techniques, qui a pu consulter tous les plans, tous les aspects légaux, financier, qui a obtenu tous les renseignements du Conseil administratif, cette commission a voté ce projet par 9 oui, 2 contre et 4 abstentions. Je suis très surpris de remarquer un tel revirement.

M. LANCE : Ce débat est clos. M. Spinucci, je vous demande simplement d'être modéré.

M. SPINUCCI : Je serai bref et modéré, M. le Président. C'est juste pour prouver à M. Lorenzini qu'il n'est pas au courant, mais je ne lui en veux pas, il ne pouvait pas l'être. Il ne faut pas avancer non plus des choses qui sont inexactes.

(Cliché) Je reviens sur le point de la remise en place. On pourrait commencer les fondations, maçonnerie, béton armé, à ce stade-là, c'est-à-dire, en février 2003, parce que c'est pratiquement à ce moment-là, que le Palais commencera à être démonté. Selon le responsable du groupement de l'armée, qui est chargé du démontage du Palais, il faudra compter 5 à 6 mois pour le démonter.

Vous avez ensuite toute cette série d'opérations. Les fondations seront achevées en juin 2003. On peut ensuite commencer à monter le Palais, vous avez cette phase, étant donné qu'on doit mettre en place la pièce qui sera démontée en dernier, voilà la planification. En avril 2003, le Palais peut être remis en place. L'achèvement du Palais se situe à peu près à ce niveau-là, c'est-à-dire, en mai-juin-août 2003. Il y aura après une période d'installations, électricité, chauffage, etc., les ascenseurs qui vont prendre jusqu'à peu près au mois de février-mars 2004. On aura simultanément commencé à mettre en place le contenu de l'Escargot, en septembre 2003, et toutes les opérations, y compris les aménagements extérieurs pourraient être terminées pour le 15 mai 2004.

M. LANCE : Nous allons donc passer au vote. Je vous rappelle le vote, c'est la proposition de la délégation du Conseil d'Etat à la proximité d'implanter le Palais de l'Equilibre à Lancy-Sud, pour y aménager une médiathèque cantonale.

Vous êtes 33 à voter, compte tenu de l'absence de M. Page. Votre Président ne vote pas, sauf en cas d'égalité.

Le vote de principe est accepté par 17 oui – 14 non – 2 abstentions.

Séance extraordinaire du 29 août 2002**10. DESIGNATION DU REPRESENTANT DU PARTI LIBERAL AU SEIN DE LA FONDATION POUR LE LOGEMENT DE PERSONNES AGEES DE LA RESIDENCE DE LA VENDEE**

M. FOLLMI : La fondation pour le logement de personnes âgées de la résidence de la Vendée a enregistré la démission de Mme Schenker, qui est ici comme Conseillère municipale, et qui avait été nommée à cette fondation au moment du début de la législature.

Il s'agit maintenant de la remplacer, et c'est au Conseil municipal de désigner son remplaçant. Je laisse le groupe Libéral proposer la personne qui la remplacera.

Mme SCHENKER : Le groupe Libéral propose la candidature de Mme Marcelle Page, qui est l'épouse de notre collègue, M. Page, qui est ancienne présidente du groupe Libéral de Lancy.

Proposition acceptée à l'unanimité.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. MARCHIANDO : Etant donné les nombreuses inondations qui ont eu lieu en Europe et en Asie, je propose que les jetons de présence de cette séance extraordinaire soient versés peut-être à la Chaîne du Bonheur, soit sous une autre forme.

M. LANCE : Je vous propose que le Bureau se prononce sur cette proposition, en collaboration avec le Conseil administratif. En séance extraordinaire, on ne peut pas voter sur une proposition.

M. GUILLERMIN : Une fois n'est peut-être pas coutume, mais il faut savoir rendre à César ce qui lui revient.

Je remercie et félicite M. le Maire et le Conseil administratif de sa généreuse et bienvenue initiative de mise à disposition d'une navette journalière entre le Grand-Lancy village et les Palettes, durant la fermeture des commerces au village.

Ce service est fort apprécié par les usagers, ils en sont très reconnaissants.

Je vous prie de bien vouloir transmettre aux agents de la sécurité mes félicitations pour leur amabilité et leur serviabilité.

M. LANCE : J'aimerais encore vous rappeler que c'est le dernier moment pour vous inscrire à la course du Conseil municipal du 25 octobre. J'aimerais également inviter le public, qui a attendu patiemment jusqu'à présent, à la cave pour continuer peut-être le débat

Je lève cette séance.

Séance extraordinaire du 29 août 2002

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Secrétaire :

Le Président :

François BAERTSCHI

François LANCE